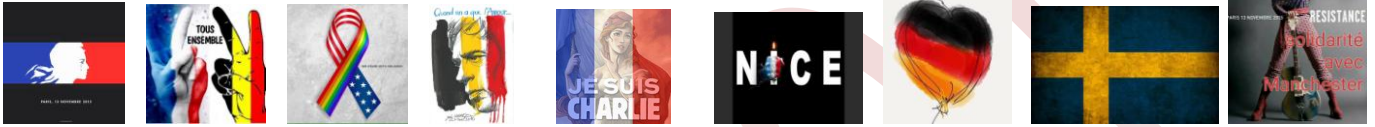




CENTRE RHONE –ALPES D'INGENERIE SOCIALE SOLIDAIRE & TERRITORIALE

REVUE DE PRESSE DU 26 AU 31 MAI 2017



- [Les entreprises françaises et la RSE : du mieux](#)
- [« Brexit » : où en est-on ?](#)
- [Dissonance climatique](#)
- [Comment les enfants voient le monde. Entretien avec Boris Cyrulnik](#)
- [La franchise Urssaf, une solution de droite et de gauche](#)
- [La reprise économique semble se confirmer en 2016](#)
- [Contexte national L'économie française accélère à peine en 2016](#)
- [Des politiques blancs comme neige](#)
- [Cohabitation, coalition, ou coagulation?](#)
- [Les trois tabous économiques que transgresse Emmanuel Macron](#)
- [Moralisation de la vie politique : le chantier est ouvert](#)
- [COMMENT TRAVAILLERONS-NOUS DEMAIN ?](#)
- [COMMENT LE TRIOMPHE ANNONCÉ DU FRONT NATIONAL N'A PAS EU LIEU](#)
- [EN POLITIQUE, RIEN N'EST ÉCRIT. C'EST D'AILLEURS CE QU'A MONTRÉ EMMANUEL MACRON](#)

Les entreprises françaises et la RSE : du mieux

samedi 27 mai 2017

En matière de RSE, les entreprises françaises sont rentrées dans le Top 5 de l'OCDE. C'est ce que révèle une étude comparative réalisée par la plateforme de notation EcoVadis pour le Médiateur des entreprises et dont la deuxième édition a été publiée le 29 mars 2017. Les performances sont bonnes pour ce qui est des questions sociales, économiques et environnementales mais signalent un retard en matière de corruption et de pratiques anticoncurrentielles.

La deuxième édition de l'étude comparative avec l'OCDE et les BRICS (pays émergents)

L'étude est fondée sur les évaluations de 3 500 entreprises françaises, 12 000 de l'OCDE et 4 500 des BRICS effectuées par le cabinet EcoVadis en 2016. 63 % des sociétés françaises ont adopté une approche qualifiée d'adaptée aux enjeux de leur contexte, contre 54 % des entreprises de l'OCDE et 27 % des BRICS. La France se place donc au-dessus de la moyenne des sociétés de l'OCDE et des BRICS. L'OCDE comprend 35 membres. Les pays émergents sont le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine.

Toutes les entreprises mondiales progressent

Tous les groupes se sont améliorés pendant les deux ans qui nous séparent de la première évaluation. Mais les entreprises françaises sont celles qui ont le plus progressé, tant en termes de note moyenne (+10 %), que de nombre de bons élèves (+37 %). Aussi, la France se classe quatrième parmi les pays dont les sociétés ont été auditées derrière le Royaume-Uni, la Suède et le Danemark.

Une volonté partagée des entreprises, de l'État et des syndicats

Cette place de la France face à la RSE s'explique selon l'étude par un cadre réglementaire important, et des incitations des pouvoirs publics, des syndicats et des fédérations professionnelles. L'étude met en avant le dynamisme des acteurs de la RSE qui aident et accompagnent les entreprises et leurs acteurs (chefs d'entreprise, sous-traitants, IRP...).

Des chiffres parlants

48,3 points est le score moyen dans le classement global (en nombre de point sur 100) des entreprises françaises. Ce score se situe au-dessus de celui de la moyenne des membres de l'OCDE, chiffré à 44,6 points, et celui des Brics comptabilisé à 38,08 points.

53 % des PME sont situées à un niveau adapté de RSE. 7 % d'entre elles atteignent un niveau exemplaire. Au sein de l'OCDE, les taux atteignent respectivement 51 % et 2 %.

Les entreprises de plus de 1 000 salariés ont une performance remarquable. 60 % des grandes entreprises ont un système de gestion RSE performant ou exemplaire. Ce chiffre place la France loin devant l'ensemble des pays de l'OCDE (45 % en moyenne) et des Brics (13 %).

47 % des entreprises françaises ont un système de management qui peut être considéré comme performant ou exemplaire. Elles ne sont que 40 % pour les pays de l'OCDE, et à peine 15 % pour les Brics.

43 % pour la thématique environnementale où la France est en position de leader. Pour les pays de l'OCDE, les pourcentages tombent à 39 % et 1 % pour les Brics.

46,2 % pour le thème social (RH, Droits de l'homme...) contre 43,9 % pour les pays de l'OCDE.

Mais uniquement 28 % pour le thème éthique des affaires. Seules 28 % des entreprises françaises sont considérées comme performantes, contre 32 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE. Mais comme l'indique le Médiateur des entreprises, Pierre Pelouzet. *"Si l'étude pointe du doigt l'absence de processus et de procédures dédiées, cela n'implique pas forcément la tenue de comportements non éthiques"*. Pour lui, la situation réglementaire devrait s'améliorer avec les dispositions spécifiques sur les agissements de corruption de la loi Sapin II.

En conclusion, ces bonnes performances devraient se poursuivre car selon Pierre Pelouzet *"Après une bonne dizaine d'années d'incitation des pouvoirs publics et des syndicats, la majorité des entreprises sont convaincues du caractère indispensable de la démarche"*. Il s'agit donc désormais de travailler en interne dans chaque entreprise au changement et de préciser ses objectifs.

Le podium mondial est en vue et c'est une bonne nouvelle.

Sources

- <http://www.ouest-france.fr/economie/entreprises/rse-les-entreprises-francaises-dans-le-top-5-mondial-4913865>
- http://www.rse-magazine.com/RSE-l-etude-de-Vigeo-montre-de-nettes-ameliorations_a1057.html
- <http://management-rse.com/2015/01/06/2015-annee-rse/>

« Brexit » : où en est-on ?

samedi 27 mai 2017

Les relations CEE/UE – Royaume-Uni n'ont jamais été simples.

En 1957 la CEE s'est créée sans le Royaume-Uni puis, en 1961 et 1967 le pays par deux fois a déposé une demande d'adhésion et par deux fois – en 1963 et 1967 - le Général de Gaulle a mis son veto à cette demande craignant que le Royaume-Uni ne fut, en réalité, le cheval de Troie des États-Unis au sein de l'Europe. Entre temps (en 1960), le Royaume-Uni prit l'initiative de créer l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) pour contrebalancer l'influence grandissante de la CEE. Avant d'adhérer à la CEE en 1973.

Par la suite, les relations entre l'UE et le Royaume-Uni furent ou ouvertement conflictuelles (1979-1984 : M. Thatcher déclare « I want my money back » = je veux récupérer mon argent – comprendre une partie de la contribution britannique au budget communautaire -) ou plus récemment marquées par l'obtention de diverses dérogations (clauses dites d'« opting out ») qu'il s'agisse de : la monnaie unique, de la charte des droits fondamentaux, de l'espace Schengen, de divers aspects relevant du champ de la justice et des affaires intérieures, de l'union bancaire.

Le Royaume-Uni, avec ces dérogations, s'est fait le champion de l'application de la formule : « un pied dedans – un pied dehors ».

Le référendum du 23 juin 2016 sur le maintien ou non dans l'UE a recueilli 51,9 % des suffrages favorables à la sortie du Royaume-Uni de l'UE (« Brexit »). Il a mis en lumière la singularité du pays (beaucoup d'outrances auront été proférées dans cette campagne notamment sur le champ réel des compétences de l'UE et sur les migrants) et un certain nombre de fractures sociales et territoriales.

Quoiqu'il en soit ce référendum invite à sortir des ambiguïtés précédentes.

Où en est-on maintenant ?

Le Traité sur l'Union Européenne prévoit désormais dans son article 50 la possibilité de sortie de l'UE : « L'État membre qui décide de se retirer notifie son intention au Conseil Européen ...les traités cessent d'être applicables à l'Etat concerné à partir de la date d'entrée en vigueur de l'accord de retrait ou à défaut deux ans après la notification ». Cette disposition nouvelle a été introduite en 2007 par le Traité de Lisbonne.

Cette procédure a été enclenchée – neuf mois après le référendum - le 29 mars 2017 : les négociations peuvent donc s'ouvrir maintenant pour établir de nouvelles relations entre l'UE et le Royaume-Uni.

Les choses ne sont pas simples car il s'agit de dénouer plus de 40 ans de relations économiques, financières, juridiques avec la perspective d'aboutir – en principe - avant les élections européennes de mai 2019.

De leur côté les institutions européennes sont prêtes pour ces négociations : Michel Barnier pour la Commission – Didier Seews pour le Conseil Européen – Guy Verhofstadt pour le Parlement européen ont été désignés en ce sens.

Du côté britannique les choses semblent plus difficiles à mettre en place : la convocation par la 1ère Ministre T. May d'élections législatives anticipées pour le 8 juin 2017 apportera peut-être (?) une clarification politique sur le plan interne mais pas nécessairement pour les négociations de sortie de l'UE !

Il y a pourtant un certain nombre de points importants à clarifier à commencer par la libre circulation des personnes sans laquelle il n'y aura pas d'accès au marché intérieur européen ou encore le sort des 3,3 millions d'expatriés des 27 pays membres vivant aujourd'hui au Royaume-Uni.

À ces importantes questions s'ajoutent les aspects institutionnels et géopolitiques comme la réunification éventuelle de l'Irlande, la sortie éventuelle de l'Écosse du Royaume-Uni et sa possible adhésion à l'UE, le sort de Gibraltar etc. etc.

Il serait vraiment temps que le gouvernement conservateur britannique s'attèle véritablement à la tâche.

Dissonance climatique

- 28/05/2017

Le [dernier sommet du G7](#), avec des présidents français et américains nouvellement élus, abordait l'Accord de Paris sur le climat. Et après un week-end de discussion, il semble qu'il faille se résoudre à attendre encore une semaine [selon un tweet](#) du président Trump sur l'avenir de cet accord, en tout cas l'engagement des Etats-Unis.

Agir tout de suite

Pourtant, l'enjeu est crucial. Les climatologues nous disent qu'il faut infléchir la courbe des émissions de gaz à effet de serre dès aujourd'hui pour éviter de se retrouver avec + 3 ou 4° à la fin du siècle. Cette moyenne ne nous dit rien de toutes les régions qui vont devenir invivables, submergées, fragilisées, etc. Et pourtant, avec le 2ème plus gros émetteur de gaz à effet de serre qui hésite, pas d'accord et d'actions massives en vue pour mettre en œuvre la feuille de route de l'Accord de Paris.

Cette incapacité à trouver un accord dans un cadre a priori rationnel illustre une des difficultés majeures de la question climatique : le décalage temporel entre les causes et les conséquences.

Pour des effets incertains demain

Ainsi, qu'ils terminent seulement leur mandat, qu'ils s'arrêtent en cours de route, ou bien le renouvellent, aucun des chefs d'Etats présents au G7 à Taormina ces jours-ci n'aura à assumer l'état catastrophique dans lequel l'atmosphère sera d'ici 10 ans et au-delà si rien n'est fait. Et aucun de ceux qui auront entrepris les plus grands efforts ne pourront non plus s'en prévaloir et en faire un argument pour renouveler leurs mandats ou simplement faire un bilan de leurs activités. Car la difficulté de la question de climatologie est notamment ce décalage considérable entre actions (de "notre" part) et réactions (du système terrestre).

A l'heure où l'instantané devient la norme, les décideurs, notamment politiques, apparaissent de plus en plus en plus largués. Rien de neuf, les chercheurs du climat ont pointé cette difficulté depuis longtemps. Et cela ne concerne pas que le climat, évidemment que l'éducation, la santé, l'économie se trouvent dans une moindre mesure dans la même situation. Les fruits des efforts entrepris sur le système d'éducation aujourd'hui seront évidemment invisibles, ou quasiment, d'ici 5 ans.

Mais vu les difficultés à trouver un accord sur un sujet complexe comme le climat en temps normal, dans un univers de causalités assez simples, assez directes : je fais ceci, cela réagit comme cela... On imagine bien la complexité à faire passer ce décalage des temporalités dans le grand public, et donc pour un homme politique à prendre des décisions pour lesquelles sa responsabilité est impossible à établir directement.

Il va falloir gérer cette contradiction entre « nos » actions qui vont a priori s'amplifier pour lutter contre le réchauffement climatique. Et les dégâts du changement climatique, liés à une inertie considérable, qui eux vont être de plus en plus perceptibles. Plus on va s'agiter pour résoudre le problème, plus les dommages seront perceptibles. Même si, par magie, demain, nous fonctionnons avec une énergie sans émissions de carbone et stoppons les émissions agricoles de méthane, il faudrait faire œuvre de pédagogie envers nos concitoyens pour expliquer que si les événements extrêmes se poursuivent et le climat se réchauffe encore, c'est pour des causes passées... et que ce serait pire sans cela. En résumé, il va falloir faire des efforts... et ne pas en retirer les bénéfices. En tout cas, pas ceux qu'intuitivement, le citoyen lambda serait en mesure d'attendre.

Dissonance entre nos responsabilités et nos moyens

Ainsi, loin de nous permettre de prendre conscience de notre pouvoir dans ce que certains appellent l'[anthropocène](#), nous constatons plutôt notre incapacité à arrêter la machine qui semble s'être emballée avec des rétroactions nombreuses (fonte du permafrost, relargage massif de méthane, besoin d'énergie pour refroidir les bâtiments, les installations industrielles...).

Difficile situation où nous faisons le constat de notre puissance (à détruire) et de notre incapacité (à sauver) avec la même vigueur.

Comment les enfants voient le monde. Entretien avec Boris Cyrulnik

Entretien avec Boris Cyrulnik

Comment l'enfant élabore-t-il sa vision du monde ? Quel rôle jouent sur ses représentations son environnement et son entourage ? Comment penser, au final, l'articulation entre ses déterminismes biologiques et culturels et sa liberté ?

Partir à la recherche de ce que pourrait être un monde d'enfants... Boris Cyrulnik a fait de cette formule élégante l'un de ses nombreux « péchés » de curiosité. Les parents et les enfants n'ont de toute évidence pas la même façon de percevoir les choses et les êtres. Le petit est un être humain en voie de développement. La jeune mère et le jeune père ont tendance à projeter sur lui leurs valeurs d'adultes. C'est le prototype même de la relation asymétrique. « *Il existe, résume le chercheur, un adultocentrisme comme il existe un anthropocentrisme.* » L'enfant n'est certes jamais un créateur original. C'est un point important. Sa représentation du monde est sculptée par le milieu dans lequel il baigne. Mais comment expliquer qu'un petit élevé dans un environnement « à risque » s'en sorte malgré tout ? Où trouve-t-il ses ressources ? Comment son rapport au monde se transforme-t-il ? La capacité de résilience, c'est-à-dire d'affirmer la vie face à l'adversité, est au centre des recherches de B. Cyrulnik.

Né en 1937, le chercheur grandit à Bordeaux. Ses parents, d'origine russe, sont déportés au cours de la Seconde Guerre mondiale. Rafilé à son tour par la police, enfermé dans une synagogue, il parvient à échapper à la déportation. Seul rescapé de sa famille, il croit mourir, mais « rebondit ». B. Cyrulnik devient-il à cette époque le Boris Cyrulnik que l'on connaît ? Peut-être. On comprend mieux, en tous les cas, d'où le chercheur tire son refus de la résignation. Rien n'est jamais déterminé pour toujours, scande-t-il au cours de l'entretien. L'enfant voit le monde selon la manière dont le monde le construit, sans aucun doute. Mais le petit, au même titre que tout individu, n'en a pas moins une histoire, dont il est acteur.

Comment se forme la représentation du monde chez l'enfant ?

L'enfant a une vision du monde qui s'élargit de plus en plus avec le temps, au fur et à mesure de son développement cognitif et de ses interactions avec l'extérieur.

Son univers est d'abord sensoriel. Très tôt déjà, dès les dernières semaines de grossesse, le bébé a des pleurs ou des sourires intra-utérins qu'on voit très bien à l'échographie. Il sursaute. Il lui arrive aussi de ressentir un stress quand sa mère est angoissée. Ces premières interactions avec l'extérieur tracent dans sa mémoire interne des sensibilités préférentielles et des habiletés relationnelles qui sont propres à orienter son rapport futur aux choses et aux êtres. Ainsi, le jour où il naît, il est déjà doté d'un appareil à percevoir le monde. L'univers de l'enfant se conceptualise vers 2-3 ans, lorsqu'il se saisit des mots. Dès cet instant, son monde est métamorphosé. Les personnes, les gestes et les objets prennent un nouvel éclairage ; il commence lui-même à agir sur le monde grâce au langage. Sa faculté d'imagination se met en place. Lorsqu'on lui demande par exemple de dessiner un bateau sur l'eau, bien souvent il dessine la forme qu'il voit, mais aussi ce qu'il ne voit pas, la coque et l'hélice. Il répond désormais plus à la représentation qu'à la perception.

Vers l'âge de 4 ans, l'enfant découvre qu'autrui répond à son idée propre du réel, à ses sentiments particuliers. Désormais, pour comprendre le dehors, il lui faut aussi deviner ce qui se passe dans l'univers mental des autres.

L'enfant élargit à nouveau son univers vers 7 ans, quand son système de connexions neuronales lui permet de se représenter le temps. Auparavant, il n'a pas la capacité de faire le récit d'enchaînements de scénarios. Il parle, mais ne répond qu'au temps présent. En acquérant une neurologie du temps, l'enfant peut s'approprier les histoires de sa culture. Il accède ainsi au monde des croyances.

On se représente généralement l'individu en bas âge comme un être créatif, doté d'un imaginaire original. Serait-ce une vision littéraire de l'enfance ?

En fait, l'enfant voit le monde selon la manière dont le monde le construit. Les énoncés familiaux, sociaux ou légaux, les récits, les croyances religieuses ou les discours scientifiques façonnent sa vision. Il se développe en hélice, dans une dynamique d'interactivité avec l'extérieur. Un exemple : un enfant dont la mère est déprimée va, en grandissant, percevoir préférentiellement les images tristes aux dépens des images gaies parce que dans son univers de représentations, ces images le sécurisent. Son goût du monde a été « circuité » par son entourage premier. L'environnement culturel des petits influence aussi leur image du monde. Prenons le cas des enfants mohaves, en Amérique du Nord. La société mohave considère, selon la tradition, que les bébés sont la réincarnation des personnes décédées. Les adultes ne parlent ainsi pas « bébé » aux nouveau-nés. Ce serait une injure aux anciens. Lorsqu'il grandit, l'enfant mohave perçoit un monde beaucoup plus grave que l'enfant occidental et peut-être plus ennuyeux. D'autres paramètres simples façonnent la vision du monde de l'enfant, le milieu géographique par exemple. Élevé près de la montagne, il percevra mieux les lignes verticales. Élevé près de la mer, son cerveau sera préférentiellement réceptif aux horizontales.

Que faut-il déceler dans le désir répandu chez l'enfant de ressembler à un superhéros ?

La géographie des croyances est une géographie de l'amour parental. Un enfant croit au même dieu que ses parents. Né dans un milieu musulman, il a toutes les chances de devenir musulman. De même si ses parents sont chrétiens, il y a toutes les probabilités pour qu'il devienne lui-même chrétien. Il me semble que sur le même modèle, l'identification à un superhéros traduit avant tout chez l'enfant un désir d'être grand, de s'identifier aux parents, à ceux qu'il aime. C'est une déclaration d'amour.

La fascination pour le superhéros, en revanche, n'est jamais très positive. Elle peut traduire une peur du monde, un désir de reprendre virtuellement la maîtrise du réel. Le plus sûr moyen pour un enfant de calmer une angoisse consiste à transcender sa souffrance dans un monde parallèle. Le jeu, mais aussi le dessin, ou l'écriture permettent de supporter le réel désolé en apportant des compensations magiques.

Vous avez beaucoup travaillé sur le concept de « résilience ». Comment la relation au monde des enfants qui n'ont pas eu des bases stables pour se construire peut-elle évoluer ?

Tout enfant développe des types de comportement, sous l'effet d'une double contrainte. Sa pulsion génétique le fait aller vers l'autre, mais c'est la réponse de l'autre qui tutorise son développement. Si le tuteur est stable, lorsqu'un événement nouveau survient, l'enfant s'y adapte et y répond avec son répertoire de comportements acquis précédemment. Au contraire, les enfants dont le développement a été entravé par des difficultés sont souvent repliés sur eux-mêmes, autocentrés. Ils développent peu d'empathie. Leur rapport au monde est limité.

Une manipulation, connue mais éloquente, met en scène la situation suivante : Un adulte remonte un nounours mécanique – l'expérimentateur s'étant arrangé auparavant pour que le nounours ne fonctionne pas. L'adulte fait alors semblant de pleurer. Qu'observe-t-on ? Devant les larmes simulées de l'adulte, la plupart des enfants réagissent en le cajolant, ou en cherchant à ce que le nounours soit réparé. Quelques enfants restent apparemment indifférents. Quelques-uns enfin le frappent ! C'est que l'enfant interprète aussi le monde en fonction de son type d'attachement.

Dans les études sur l'attachement, nous pensons que l'être est dans un développement constant, de l'œuf à la mort. Ce que nous conceptualisons sous le terme de résilience est le contraire du déterminisme fatal. Une première relation peut être un échec ; si l'enfant dispose de plusieurs figures d'attachement (grands-parents, instituteurs, institutions), il trouve d'autres tuteurs de développement. Un nouveau rapport au monde émerge alors et s'exprime.

Boris Cyrulnik

Neuropsychiatre, Boris Cyrulnik est aussi directeur d'enseignement à l'université de Toulon. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, notamment sur l'idée de résilience : *Un merveilleux malheur*, Odile Jacob, 1999 ; *Les Vilains Petits Canards*, Odile Jacob, 2001, rééd. 2004 ; *Le Murmure des fantômes*, Odile Jacob, 2003, rééd. 2005 ; *De chair et d'âme*, Odile Jacob, 2006.

La franchise Urssaf, une solution de droite et de gauche

Par Grégoire Giraud | 29/05/2017, 12:15 | 615 mots

(Crédits : DR) Cette franchise Urssaf créerait un vrai choc de pouvoir d'achat de tous les salariés, favoriserait l'industrie et sa compétitivité et donnerait l'exemple de la simplification. Grégoire Giraud, PDG du groupe industriel Cheney & Fils est également un des membres actifs du collectif Les Dupés.

A l'heure où le Président de la République s'est saisi du difficile dossier d'une vraie réforme du code du travail et où il va faire face à des obstacles quasi insurmontables pour y parvenir, il existe une solution immédiate, sans aucune réforme, pour favoriser, sans aucun surcoût pour la collectivité, la renaissance de notre industrie et le pouvoir d'achat des salariés, deux impératifs qui rencontrent un large consensus.

Systèmes complexes

Cette solution proposée par le collectifs Les Dupés (les Dirigeants ulcérés par la politique économique et sociale) depuis 2015, sans succès jusqu'à ce jour, c'est une "franchise Urssaf" pour la part payée par l'entreprise et celle payée par le salarié sur les 1.000 premiers euros de salaire brut mensuel.

En France, dans le secteur marchand, sur un salaire brut, les entreprises payent de leur côté en moyenne 42 % de charges directes. Parallèlement, il est prélevé 24 % aux salariés. Ces taux sont parmi les plus élevés au monde et, jusqu'à ce jour, plutôt que de trouver un moyen simple de les faire baisser, des systèmes complexes (réduction Fillon et C.I.C.E.) ont été mis en place, centrés sur les bas salaires.

Aberration

Nous arrivons à une situation aberrante : il n'y a quasiment plus aucune charge sociale pour l'entreprise qui paye ses salariés au Smic alors que 24 % sont toujours retenus au salarié. Et, plus les salaires augmentent, plus les charges augmentent pour atteindre 42 % dès 3 000 euros de salaire net par mois. Or, la plupart des salariés payés au Smic le sont dans un secteur non ouvert à la concurrence internationale (services - grande distribution) tandis que dans l'industrie, les salaires sont plus élevés car les emplois sont qualifiés, dans un secteur ouvert.

Gagnant/gagnant

Le coût de l'application de cette franchise Urssaf peut être évalué à 50 milliards d'euros, montant équivalent au coût des réductions Fillon et du C.I.C.E.

La plupart des entreprises créatrices de valeur ajoutée seront gagnantes mais, surtout, ce sont tous les salariés qui seront gagnants et de façon très significative pour les bas salaires. En effet, sur les 1 000 premiers euros de salaire brut, la part salariale Urssaf de 8 % ne serait pas appliquée, d'où un salaire net de 80 euros par mois supérieur pour tous les salariés. Plus le salaire est bas, plus l'amélioration en valeur relative est importante, pour atteindre 7 % d'amélioration du pouvoir d'achat au niveau du Smic, ce qui est un vrai « choc de pouvoir d'achat ».

En résumé, cette mesure aurait les avantages suivants :

Augmenter de façon significative le pouvoir d'achat de tous les salariés. Favoriser l'industrie et sa compétitivité. Favoriser la promotion sociale en ne pénalisant plus les augmentations salariales. Donner l'exemple de la simplification.

A un moment où tout semble possible

Enfin, pour accroître l'effet positif de cette solution, il est possible de relever le niveau de la franchise, quitte à financer le surcoût correspondant par une hausse de la T.V.A. actuellement à 20 %. En effet, sur les petits budgets qui achètent plutôt des produits au taux réduit de TVA, la T.V.A. à 20 % représente une part minoritaire, ce qui favorise les bas salaires en créant un différentiel positif entre la hausse du salaire net et la hausse de la T.V.A. à 20 %. Ce n'est pas le cas pour une augmentation de la C.G.S. de 1,7 point telle qu'elle est proposée actuellement.

A un moment où tout semble possible, souhaitons que le Président Macron retienne cette solution.

La reprise économique semble se confirmer en 2016

Sandra Bouvet, Insee Auvergne-Rhône-Alpes

En 2016, en Auvergne-Rhône-Alpes, la reprise économique amorcée en 2015 se confirme.

En effet, le chômage recule légèrement, en particulier celui des jeunes. De plus, l'emploi est dynamique notamment dans les services marchands et l'intérim. Les créations d'entreprises sont elles aussi en progression et les défaillances sont moins nombreuses que l'année précédente. Les exportations augmentent mais moins vite que les importations.

Contrairement aux années précédentes, le secteur de la construction montre des signes de reprise. En revanche, pour l'agriculture, une nouvelle fois 2016 est une année difficile. Dynamisme de l'emploi tertiaire L'emploi salarié augmente pour la deuxième année consécutive et de façon plus prononcée encore qu'en 2015. Le secteur tertiaire se caractérise par sa vitalité. Tous les services marchands gagnent des salariés. Le commerce est moins dynamique que l'année précédente, mais l'emploi intérimaire est en forte hausse. L'emploi dans l'industrie et dans la construction est en repli mais moins nettement que lors des années précédentes.

Recul du chômage pour les plus jeunes

Le taux de chômage est en léger recul dans la région par rapport à 2015 (8,6 % de la population active). Le nombre de demandeurs d'emploi sans emploi inscrits à Pôle emploi diminue (- 3,3 %). Les moins de 25 ans profitent de cette embellie, leur nombre toutes catégories confondues reculant de 5,7 %. En revanche, la situation continue de se dégrader pour les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans dont les effectifs ont quasiment triplé depuis 2008.

En parallèle, l'accent a été mis en matière de politique de l'emploi sur l'encouragement à l'embauche auprès des entreprises, notamment dans les PME. L'insertion des personnes jugées éloignées de l'emploi, en particulier les jeunes, est restée une priorité gouvernementale. Plus de créations d'entreprises et moins de défaillances

En 2016, les créations d'entreprises progressent en Auvergne-Rhône-Alpes comme en France métropolitaine.

Elles ne retrouvent pas pour autant le rythme d'avant crise économique. La baisse du régime de micro-entrepreneur limite la progression globale. En revanche, les créations sous formes de sociétés et d'entreprises individuelles augmentent très nettement. La diminution des défaillances (- 9,2 %) est nettement plus importante que pour l'année 2015 (- 1,2 %).

Dégradation de la balance commerciale

Les importations ayant plus fortement augmenté (+ 1,8 %) que les exportations (+ 0,7 %), l'excédent commercial a fortement diminué (- 33 %) par rapport à l'année précédente. Les importations sont stimulées par une amélioration du moral des ménages. La situation géopolitique incertaine et le ralentissement du commerce extérieur pénalisent les exportations.

Des signes de reprise dans la construction

Les ventes de logements neufs progressent et induisent une reprise de l'activité dans la construction résidentielle. Dans les Travaux Publics, les professionnels restent prudents, mais l'état des carnets de commande incite à un certain optimisme. En revanche, la conjoncture reste peu dynamique dans l'immobilier d'activité et dans l'entretien-rénovation. L'amélioration de la conjoncture du secteur reste trop faible pour maintenir l'emploi qui diminue très légèrement. En revanche, l'intérim profite de cette embellie.

Une année 2016 contrastée et un secteur encore fragile

Après un rebond en 2015, les immatriculations de véhicules neufs poursuivent leur progression en 2016. Le transport de marchandises présente des dynamiques modales hétérogènes. Le transport routier de marchandises recule encore alors que le fret aérien progresse. Les déplacements progressent pour tous les modes sauf pour le train.

L'attractivité touristique de la région se confirme

En 2016, en Auvergne-Rhône-Alpes, la fréquentation touristique s'établit à 35 millions de nuitées. Elle progresse à la fois dans les hôtels (+ 4,5 %) et dans les campings (+ 3,3 %). Elle a notamment bénéficié d'une forte affluence pendant l'Euro 2016 et du retour de la fête des Lumières. Le nombre de nuitées atteint dans la région son plus haut niveau de la décennie. Cette vitalité régionale se distingue des résultats de la France métropolitaine (- 0,9 %).

Une nouvelle année difficile

L'année 2016 est marquée par une récolte de céréales moyenne, de fortes pertes en fruits mais une très belle production viticole. Après une année 2015 morose, les prix restent bas dans la plupart des productions animales. Seules les filières porcines, avicoles et lait de chèvre connaissent une embellie.

Contexte national L'économie française accélère à peine en 2016

Clément Bortoli, Division Synthèse conjoncturelle, Insee L

la reprise se confirme dans la zone euro

En 2016, l'activité mondiale augmente à un rythme presque identique à celui des années précédentes : + 3,0 % après + 3,1 % en 2015 et + 3,4 % en 2014. L'activité reprend quelques couleurs dans les pays émergents après un fort ralentissement l'année passée : la croissance économique chinoise se stabilise, après cinq années de diminution, et l'activité se contracte moins fortement qu'en 2015 chez les grands exportateurs de matières premières que sont le Brésil et la Russie.

Dans les économies avancées, l'activité ralentit (+ 1,7 % après + 2,0 % en 2015) essentiellement du fait des États-Unis (+ 1,6 % après + 2,6 %) où la demande des entreprises s'infléchit nettement, notamment dans le secteur minier. La croissance britannique reste allante, un peu moins toutefois que l'année précédente (+ 1,8 % après + 2,2 %). Dans la zone euro, la reprise se confirme : + 1,6 % après + 1,5 %.

Plusieurs facteurs externes favorisent l'activité européenne.

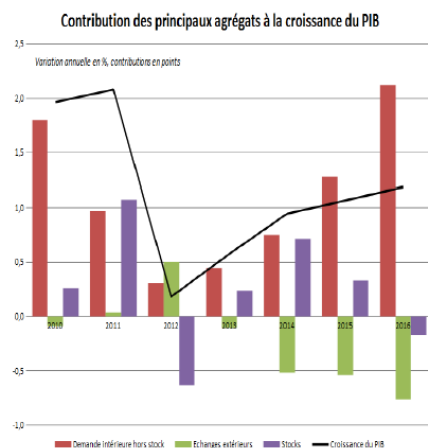
D'une part, la baisse des cours du pétrole et des autres matières premières, entamée en 2015, se prolonge en 2016, ce qui soutient le pouvoir d'achat des ménages, et donc leur consommation. D'autre part, la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) reste accommodante en maintenant les taux d'intérêt à un niveau faible et en soutenant la reprise du crédit aux entreprises, ce qui favorise leur investissement.

Les disparités de croissance demeurent :

elle est plus soutenue en Espagne et en Allemagne qu'en France et en Italie.

Au total, le commerce mondial ralentit en 2016, à + 1,5 %, soit sa plus faible croissance depuis 2009, essentiellement du fait de l'atonie persistante des importations émergentes et du ralentissement américain. L'économie française accélère à peine en 2016

Dans le mouvement européen, la croissance française s'élève légèrement : le PIB progresse de 1,2 % en volume, après + 1,1 % en 2015. Il s'agit de la plus forte croissance depuis 2011 (figure 1). 1



Le dynamisme de la demande intérieure est quasiment compensé par le commerce extérieur et le comportement de stockage des entreprises
Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

La demande intérieure hors stocks accélère nettement (contribution de + 2,1 points à la croissance du PIB en 2016 contre + 1,3 point en 2015), portée par les ménages : leur consommation gagne en dynamisme (+ 2,3 % après + 1,4 %), dans le sillage de leur pouvoir d'achat, et leur investissement rebondit après plusieurs années de repli (+ 2,4 % après - 2,1 %).

Du côté de la demande publique, la consommation des administrations accélère légèrement (+ 1,3 % après + 1,1 %) tandis que leur investissement cesse quasiment de diminuer (- 0,1 % après - 3,0 %). Enfin, l'investissement des entreprises non financières accélère un peu plus encore (+ 3,6 % après + 3,1 %).

En revanche, le comportement de stockage des entreprises se retourne (contribuant pour - 0,2 point à la croissance annuelle, après + 0,3 point en 2015) et le commerce extérieur pèse davantage sur la croissance qu'en 2015 (- 0,8 point contre - 0,5 point) : en effet, les exportations ralentissent fortement alors que les importations gardent un rythme soutenu.

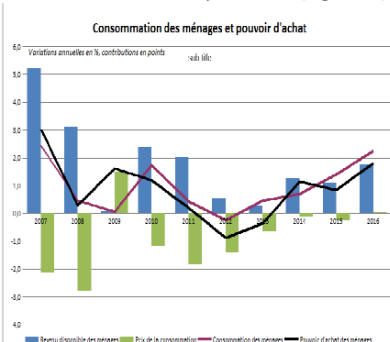
L'emploi total accélère

L'emploi total accélère : + 215 000 sur un an fin 2016, après + 121 000 un an auparavant. Il est porté par l'emploi salarié marchand non agricole (+ 193 000 après + 99 000) qui bénéficie de la légère accélération de l'activité marchande et des dispositifs de baisse du coût du travail qui enrichissent la croissance en emploi.

Ainsi, le taux de chômage en France entière continue de baisser modérément, passant de 10,2 % fin 2015 à 10,0 % fin 2016.

Le pouvoir d'achat des ménages accélère nettement

En moyenne annuelle, les prix de la consommation se replient légèrement en 2016 (- 0,1 % après + 0,3 %), tandis que le revenu disponible des ménages accélère (+ 1,7 % après + 1,1 %). Ainsi, le pouvoir d'achat des ménages gagne de la vigueur (+ 1,8 % après + 0,8 %), retrouvant une croissance inédite depuis 2007 (figure 2)



Des politiques blancs comme neige

par [Jens Ivo Engels](#) & [Silvia Marton](#) & [Frédéric Monier](#), le 9 mai

Il n'y a pas qu'en France que la moralisation de la vie publique est devenue une urgence civique. Partout en Europe scandales et affaires déstabilisent les régimes démocratiques depuis 1989. La lutte contre la corruption supplanterait-elle les anciens clivages idéologiques ?

Les questions de corruption, de favoritisme et d'influence des lobbies ont été omniprésentes dans la campagne présidentielle en France. Elles suscitent de nombreuses interrogations sur les rapports des hommes politiques avec l'argent, sur la pertinence des règles de droit et sur les réactions de l'opinion publique, en particulier les mesures de l'indignation. Ces questions dépassent de loin le cadre franco-français et l'actualité récente. Une histoire comparée de la corruption, dans une perspective européenne, permet de saisir l'existence de phénomènes similaires dans des pays proches. C'est vrai outre-Rhin, dans une société allemande souvent perçue comme intègre par les Français, ou en Roumanie, où les débats sur la corruption ont conduit des foules dans la rue au début de l'année 2017.

Ces trois sociétés très différentes sont aux prises, depuis plusieurs années, avec des affaires de corruption politique. On peut y voir les effets de processus historiques globaux, qui donnent une place grandissante à la morale publique dans nos démocraties. Jusqu'en 1989, une distance maximale séparait les pays occidentaux – comme l'Allemagne et la France – où la corruption politique était dénoncée, des pays d'Europe de l'Est – comme la Roumanie –, dont les régimes imposaient le silence à tout discours critique. Cette situation a changé radicalement après 1989 : sur fond de libéralisation de l'économie et de construction de démocraties représentatives, la corruption est devenue un élément central d'évaluation de l'action publique et de la politique en Europe de l'Est. On peut voir là un début d'homogénéisation entre des sociétés européennes jusque-là séparées. Dans le même temps, en Allemagne, en France et ailleurs en Europe occidentale, il s'est produit un abaissement, tendanciel, des seuils de tolérance au favoritisme, aux conflits d'intérêts et aux abus de pouvoir, qui ont commencé à être réprimés plus durement.

Ce processus mérite attention. On observe en effet une convergence relative d'un bout à l'autre de l'Europe sur la lutte contre la corruption, portée par une sensibilité plus aigüe à ces phénomènes et la place grandissante accordée à cette question dans la vie démocratique. La comparaison entre Allemagne, France et Roumanie montre aussi que ce changement global intervenu autour de 1989 produit depuis des effets déstabilisants. Étroitement dépendants des contextes institutionnels nationaux, scandales, affaires et politiques de lutte contre la corruption sont devenus des éléments structurants de la crise générale qui semble frapper les démocraties représentatives.

L'ère du soupçon

Les études historiques récentes montrent que les attitudes à l'égard de la corruption ont profondément changé autour de 1989 en Europe occidentale.

En France, ce changement peut être évalué grâce à plusieurs indicateurs. Les statistiques pénales, qui mesurent l'activité judiciaire, constituent l'un d'entre eux. Entre 1825, date de parution du premier *Compte général de l'administration de la justice criminelle*, et 1938, veille de la Seconde Guerre mondiale, le nombre annuel de condamnés pour concussion et corruption est resté relativement faible. De nombreuses réformes législatives avaient pourtant cherché à accentuer la répression, à l'image de la réforme de 1863 sur la correctionnalisation de certaines infractions. Des textes postérieurs, comme la loi pénalisant le trafic d'influence en 1889, ont élargi le champ des poursuites. Mais les conséquences furent limitées, et le nombre de condamnés a rarement dépassé 60 par an. Un pic historique fut atteint au milieu des années 1870, avec 148 condamnés en 1876 et 93 en 1877. Cela coïncidait, en pleine conquête de la République par les républicains, avec une période d'âpres conflits politiques, marqués notamment par des poursuites pour corruption électorale et l'invalidation de nombreuses élections.

La régulation républicaine de la corruption était originale : héritage de la Révolution française, la République bâtit sa légitimité sur un impératif de vertu, condition *sine qua non* de la souveraineté nationale. Elle était ainsi en charge, non des âmes, mais de la moralité des citoyens. Cela explique le rôle central des débats politiques au Parlement ainsi que la forte médiatisation des affaires. Pourtant, les scandales politico-financiers se soldaient par des sanctions pénales peu nombreuses. La justice était réputée clémentine, ou complaisante et aux ordres. Cette aménité judiciaire alimentait, en retour, l'indignation civique et les oppositions à un régime jugé infidèle à ses promesses. Les aléas de la répression nourrissaient ainsi les attentes de moralisation.

Cette forme de régulation a désormais disparu. Une nouvelle ère a commencé vers 1989. De 1987 à 1992, selon l'annuaire statistique de la Justice, le nombre annuel de condamnés pour corruption de fonctionnaires oscillait entre 50 et 100. À partir de 1993, il a dépassé la centaine, puis le seuil des 200 condamnés par an a été franchi après 1999. Le Service central de répression de la corruption indiquait le chiffre de 292 condamnés en 2012 et de 241 en 2014. Ces condamnations visent des élus, des fonctionnaires et d'autres citoyens. La répression judiciaire de faits qualifiés de, ou assimilés à la corruption a atteint en France un niveau historique, jamais observé jusque-là.

Cette sévérité accrue s'explique parce que les seuils de tolérance ont changé, selon les enquêtes d'opinion menées en France depuis les années 1970. En 1977, il existait un écart réel, mais pas considérable, entre le nombre de personnes jugeant les élus et dirigeants politiques plutôt honnêtes (32 %), et le nombre de celles qui les estimaient plutôt corrompus (38 %). Cet écart s'est creusé au fil des ans, avec un premier palier franchi en 1991-1992 : la croyance en la corruption du personnel politique est devenue majoritaire, variant, selon les dates et les instituts concernés, entre 52 et 64 %. Dans les années 2000, cette opinion s'est encore diffusée : 77 % des personnes interrogées jugent les parlementaires français corrompus en août 2016, contre 72 % en 2011. À cette aune, la croyance en la corruption des hommes politiques touche, en 2016, deux fois plus de Français qu'il y a quarante ans. Ainsi, les modalités du jugement ont changé : les procédures judiciaires, les perceptions communes et les catégories morales diffèrent de celles qui prévalaient dans les années 1980.

Cet abaissement des seuils de tolérance n'est pas propre à la France. En Italie, les poursuites judiciaires ouvertes en 1992 dans le cadre de l'opération *Mani pulite* ont permis la mise au jour de pratiques de corruption extrêmement répandues. La découverte de ces systèmes de pots-de-vin aux partis politiques, baptisés *Tangentopoli*, a complètement déstabilisé la République italienne en 1994. Ce phénomène s'observe aussi, dans une moindre mesure, en Allemagne. De nombreuses personnalités politiques allemandes ont dû quitter leurs fonctions après ce genre d'affaires. En 1991, dans l'affaire dite du « bateau de mes rêves », le premier ministre du Bade-Wurtemberg, Lothar Späth, auquel un entrepreneur avait offert des croisières, fut contraint à la démission. Dans l'affaire « Bonus en Miles » de 2002, le sénateur de l'Économie du Land de Berlin, Gregor Gysi, ainsi que de hauts responsables du parti écologiste (*Die Grünen*), Rezzo Schlauch et Cem Özdemir, furent aussi poussés vers la sortie pour avoir bénéficié, dans leurs voyages privés, d'avantages (les Miles) obtenus au cours de leurs déplacements officiels.

Le scandale le plus connu est celui qui a impliqué le président Christian Wulff en 2012. Le chef de l'État allemand a dû démissionner après que le procureur de Hanovre eut ouvert une enquête contre lui pour avantages personnels. Wulff fut accusé d'avoir bénéficié de faveurs en sa qualité d'ancien premier ministre de Basse-Saxe. Il est vite apparu que le ministère public s'était laissé entraîner par les médias et avait lancé des accusations infondées. Wulff a certes dû comparaître en justice, mais le juge a abandonné la plupart des charges pesant contre lui : il a été acquitté en 2014. L'affaire Wulff a montré deux choses : l'hyper-

sensibilité de l'opinion publique aux questions de corruption et la propension à l'exagération. Après coup, une partie de la presse s'est livrée à une sorte d'autocritique, en se demandant si elle n'avait pas contribué à une chasse aux sorcières. Le procureur de Hanovre a été critiqué, parce qu'il avait apparemment communiqué des informations confidentielles aux médias, qui avaient sali la réputation de Wulff.

L'ambivalence des perceptions antérieures

Cette sensibilité aux pratiques dites corrompues est le fruit d'évolutions récentes. En France comme en Allemagne, l'attitude publique qui prévalait auparavant était souvent plus ambivalente.

Un cas allemand peut l'illustrer. Il date de 1972, au temps du chancelier Willy Brandt. Pour la première fois, un social-démocrate était chancelier, et les démocrates-chrétiens de la CDU se trouvaient dans l'opposition. Ces derniers luttèrent contre Brandt par tous les moyens – et le parti du chancelier, le SPD, se défendit bec et ongles, y compris par l'achat de votes au Parlement. Alors que le gouvernement en place n'avait plus de majorité à partir d'avril 1972, du fait de la défection de nombreux parlementaires socialistes et libéraux, le leader de l'opposition, Rainer Barzel, profita de l'occasion. La CDU présenta une motion de censure contre Brandt. Tous jugeaient que le sort du gouvernement était scellé. Mais il manqua deux voix à l'opposition, et Brandt resta chancelier. À l'été 1973, un député CDU, Julius Steiner, reconnu s'être abstenu. Il aurait été soudoyé pour 50 000 marks, versés par un responsable du SPD, Karl Wienand. Une commission d'enquête fut nommée, sans trouver de preuve. Depuis la chute du mur, nous savons que c'est en réalité la STASI est-allemande qui avait versé de l'argent à Julius Steiner et à d'autres députés.

À l'été 1973, tous les journaux s'indignèrent et déplorèrent le déclin de la morale – comme aujourd'hui. Pourtant, la presse de gauche s'était montrée plutôt compréhensive. *Der Spiegel*, qui avait révélé l'affaire, et l'hebdomadaire *Die Zeit* demandèrent la démission de Wienand, tout en précisant que des gens comme lui, missionnés pour faire le « sale boulot » au Parlement, jouaient sans doute un rôle nécessaire. Le maintien au pouvoir du gouvernement primait sur la morale publique. *Der Spiegel* notait ainsi le 18 juin 1973 : « Si Wienand a sauvé le gouvernement Brandt [...] par la corruption, cela ne vaut-il pas un sacrifice ? »

En France, jusqu'aux années 1980, les dénonciations publiques de corruption ne débouchaient pas toujours sur des scandales et des poursuites. Pensons au cas de Jacques Médecin, député des Alpes-Maritimes et longtemps maire de Nice. Ses pratiques clientélistes, les subventions de la mairie à des associations amies, l'endettement de la ville ou encore les liens financiers avec des entreprises furent révélés par voie de presse dès les années 1970. En 1982, l'écrivain Graham Greene publiait à Londres un essai à charge : *J'accuse ! The Dark Side of Nice* [1]. Le livre s'en prenait à un système de corruption et donnait des noms. Cela provoqua des réactions, dont une diatribe de Médecin et... des poursuites pour diffamation contre l'auteur. En octobre 1985, Claudette Pézenas, ancienne proche du maire de Nice, montrait à la télévision une lettre qu'il lui avait adressée, évoquant un dessous de table versé dans le cadre d'un marché public : « Ma Claudette, voici la proposition Decaux pour les chiottes publiques. Peux-tu en faire part à nos amis ? Tu peux réclamer pour toi et pour moi 10 % sur la publicité susceptible d'être apposée sur les chiottes ». En dépit du retentissement de l'épisode, il n'y eut pas de suite judiciaire.

Finalement, une plainte, déposée pour délit d'ingérence par des outsiders politiques, dont l'ancien député socialiste J.-H. Colonna, aboutit en novembre 1989. J. Médecin, longtemps soupçonné, était désormais inculpé : il s'enfuit en Amérique du Sud en septembre 1990, après avoir démissionné de tous ses mandats. Selon un sondage dans *Nice-Matin* le 22 septembre 1990, 41 % des personnes interrogées se disaient encore disposées à voter pour lui aux élections municipales suivantes.

L'attitude ambivalente de la presse face à K. Wienand, ou les longs attermoiements des pouvoirs publics face aux poursuites judiciaires contre J. Médecin, seraient inimaginables aujourd'hui. L'actualité récente en Allemagne et en France le montre assez. Mais il faut garder à l'esprit que certains hommes politiques dénoncés et inculpés conservent une relative popularité, au point d'être quelquefois réélus. Ce fait témoigne de la tolérance, dans nos sociétés, à l'égard de pratiques de faveurs qui, dispensées par des élus, ne sont pas nécessairement perçues comme clientélistes.

Indignation civique et critique des partis

L'abaissement tendanciel du seuil de tolérance face à la corruption, perceptible aussi bien dans les discours publics que dans la répression pénale, est l'une des manifestations du changement qui s'opère un peu partout en Europe. Ce processus prend une autre tournure dans les pays d'Europe centrale et orientale. Après la chute du mur en 1989, l'invention d'une vie politique démocratique et libérale y place au premier plan la question de la corruption.

C'est le cas en Roumanie, où domine un récit national selon lequel la corruption serait une pathologie culturelle héritée d'une longue histoire. Ce récit coexiste avec le sentiment, présent dans l'imaginaire politique depuis le début du 19^e siècle, que les valeurs et les pratiques de l'anticorruption viendraient forcément d'ailleurs. Cet « ailleurs » est aujourd'hui constitué par l'Union européenne et d'autres institutions « occidentales ». La confrontation avec ces normes perçues comme extérieures provoque de multiples tensions et contradictions, dont les principales conséquences sont la perte de crédibilité des institutions politiques et des élus, et la délégitimation de la notion de bien public, comme l'illustrent les événements récents qui ont eu lieu en Roumanie.

Le 20 octobre 2015, la mort accidentelle d'un policier membre de l'escorte officielle du ministre de l'Intérieur Gabriel Oprea provoque l'indignation publique. Le volet politique de l'affaire est le plus sensible. On dénonce l'opacité de l'agenda du ministre, le nombre très élevé de ses déplacements (1 600 en 2015) et l'attitude du ministère face au parquet. Le refus d'Oprea de démissionner entraîne une crise politique. « Non à l'abus de pouvoir » est le slogan le plus utilisé, surtout lorsqu'apparaissent des preuves d'utilisation d'escortes officielles pour des déplacements privés. Le 30 octobre 2015, au lendemain d'un incendie tragique (65 morts) lors d'un concert au club « Colectiv », des manifestations massives à Bucarest scandent : « La corruption tue ». La formule poignante entend dénoncer la corruption des responsables de l'administration locale qui avaient autorisé l'ouverture du club, bien qu'il n'ait pas obtenu tous les avis conformes en matière de sécurité. Devant le nouveau refus d'Oprea de démissionner, le gouvernement du social-démocrate Victor Ponta est vertement critiqué. Fin 2016, Oprea est finalement visé par une enquête de la Direction nationale anticorruption (DNA) pour abus de pouvoir et homicide. Bien qu'il soit mis en accusation, le Sénat refuse de lever son immunité parlementaire. Une nouvelle vague de manifestations parvient toutefois à provoquer sa démission.

Les deux affaires de 2015 illustrent l'importance du discours sur la corruption qui structure l'espace politique roumain. Dès 2004, le candidat à la présidence Traian Băsescu avait fondé sa campagne sur l'anticorruption. Ce thème est depuis devenu la seule source de clivage politique entre des partis que les idéologies ne distinguent plus guère. À partir de la fin de l'année 2015, tous les grands partis publient des codes d'éthique et d'intégrité, ce qui n'empêche pourtant pas, à la veille des élections de 2016, la progression du sentiment « tous pourris ». La vision culturaliste d'une corruption endémique en Roumanie s'en trouve encore renforcée.

Début 2017, des décrets du gouvernement social-démocrate, adoptés en pleine nuit, réduisent les peines encourues pour abus de pouvoir et donnent lieu à des manifestations historiques. Les adversaires de l'anticorruption dénoncent l'ambiguïté de cette qualification pénale et tentent de se présenter en victimes. Les textes mis en cause sont finalement retirés, sous la pression de la rue. La Roumanie devient en quelques semaines un modèle en matière de résistance citoyenne à l'échelle européenne. Cette mobilisation civique inédite, fondée sur la critique de la corruption, déstabilise l'ensemble du système politique, sans forcément faire reculer les pratiques mises en cause et le fonctionnement défectueux et corrompu des institutions. De nombreuses réformes

promettent davantage de transparence, sans qu'il soit possible de savoir dès maintenant si celle-ci profitera à l'ensemble des citoyens.

Conclusion

Les changements observés dans ces trois pays européens, si différents en apparence, ne sont pas le fruit du hasard. La lutte contre la corruption est en effet un enjeu mondial depuis le début des années 1990. Des organisations internationales (comme la Banque mondiale) et des ONG en sont des acteurs essentiels. Née à Berlin en 1993, l'association Transparency International a joué un rôle moteur en modifiant les représentations attachées à la corruption politique en Europe : « bonne gouvernance » et « transparence » sont devenues les concepts centraux de cette mobilisation.

Après l'effondrement du bloc de l'Est, ces différents acteurs ont fait de la lutte contre la corruption une grande cause. Les Occidentaux ne cherchent plus à lutter avant tout contre le communisme, mais bien contre la corruption. La démocratie n'est plus aujourd'hui un modèle à brandir face à un repoussoir soviétique ; elle est plutôt une promesse d'abolition de la corruption. Cela vaut aussi en France, y compris à l'échelle locale. Le réseau d'intérêts et de pouvoir de J. Médecin, cimenté par l'anticommunisme depuis les années 1970, s'est écroulé en 1989, alors que le communisme d'État disparaissait en Europe et que le PCF, bien implanté à Nice, périssait.

À l'échelle nationale, les discussions sur la corruption se substituent parfois aux questions d'ordre idéologique. C'est vrai pour les pays d'Europe centrale et orientale, comme la Roumanie, la République tchèque, la Hongrie, voire la Pologne. Les partis s'opposent de plus en plus sur la question de savoir si l'adversaire est corrompu, et de moins en moins sur le contenu des programmes. En Allemagne aussi, les lignes idéologiques des deux principaux partis ayant convergé, la question de la moralité des hommes politiques est devenue plus importante.

Presque partout sur le continent, la réputation des acteurs politiques et la confiance envers les institutions ont sombré. Les populations, de plus en plus défiantes, mettent en doute l'intégrité morale des élites. En Europe occidentale, ce phénomène semble lié aux changements de mentalité intervenus depuis 1968. La remise en cause des institutions et des formes traditionnelles d'autorité a sans doute abaissé le seuil de tolérance à la corruption et aux faveurs. Le scepticisme face aux élites a ainsi augmenté, en particulier au sein des droites populistes, mais pas seulement.

En Europe centrale et orientale, la volonté de construire et d'imposer un idéal régulateur et normatif en matière de corruption n'aboutit pas. L'inflation de règles est stimulée par des associations comme Transparency International ou par la Commission européenne. Des institutions comme la Banque mondiale, mais également certains gouvernements occidentaux, considèrent que cette corruption, réputée structurelle, est le symptôme d'une pathologie plus large, qui affecte certains États faiblement institutionnalisés et dysfonctionnels, comme la Roumanie ou la Bulgarie. Ces stéréotypes culturels, présents dans de nombreuses analyses formulées par les scientifiques et les *think tanks*, traduisent la structure crypto-colonialiste des relations de pouvoir de l'après-1989 en Europe [2]. Les changements institutionnels, quand ils ne sont pas liés à de profondes évolutions sociales, sont voués à l'échec.

C'est, pensons-nous, l'ensemble de ces processus qui doit être pris en compte, afin de comprendre l'histoire récente de la corruption et ses enjeux pour nos démocraties européennes.

Aller plus loin

- Olivier Dard, Jens Ivo Engels, Andreas Fahrmeir et Frédéric Monier (dir.), *Scandales et corruption à l'époque contemporaine*, Paris, A. Colin, 2014.
- Jens Ivo Engels, *Die Geschichte der Korruption von der frühen Neuzeit bis ins 20. Jahrhundert*, Francfort, S. Fischer, 2014.
- Jens Ivo Engels, Andreas Fahrmeir, Frédéric Monier et Olivier Dard (dir.), *Krumme Touren in der Wirtschaft. Zur Geschichte ethischen Fehlverhaltens und seiner Bekämpfung*, Cologne, Böhlau, 2015.
- Jens Ivo Engels, Andreas Fahrmeir, Frédéric Monier et Cesare Mattina (dir.), *Stadt, Macht, Korruption*, Stuttgart, F. Steiner, 2017 (à paraître).
- Silvia Marton, Frédéric Monier et Olivier Dard (dir.), *Plus rien dans sa sacoche : moralité du pouvoir et corruption en France et en Roumanie (XVIIIe-XXe siècles)*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2017 (à paraître).
- Frédéric Monier, *Corruption et politique : rien de nouveau ?*, Paris, A. Colin, 2011.
- Frédéric Monier, Olivier Dard et Jens Ivo Engels (dir.), *Patronage et corruption politiques dans l'Europe contemporaine*, Paris, A. Colin, 2014.
- Carnet « [corruption politique](#) » sur Hypothèses.

Cohabitation, coalition, ou coagulation ?

- [Edouard Vidon](#) 26 mai 2017

L'élection présidentielle qui vient de se dérouler a matérialisé une fragmentation du champ politique français qui laisse planer une incertitude sur ce que pourrait être après juin la majorité gouvernementale. La dispersion des « parts de marché » électorales observée au premier tour en est un des signes. L'affirmation d'un axe idéologique souveraineté/mondialisation s'ajoutant à l'axe plus traditionnel progressisme/conservatisme s'est traduit par l'émergence d'un nouveau « quadrille » de forces comparables, aux positions difficilement réconciliables.

Dès lors, bien qu'élu au second tour par « deux Français sur trois » (parmi les suffrages exprimés), le nouveau président de la République n'a aucunement la garantie de disposer d'une majorité absolue à l'issue des législatives de juin. Trois scénarios sont envisageables.

Le premier est celui de la **cohabitation** : il résulterait d'une victoire du bloc LR/UDI aux législatives, qui serait dans la logique du cycle de l'alternance gauche/droite telle qu'elle se profilait il y a seulement trois mois. L'ironie de cette hypothèse est qu'elle invaliderait la motivation principale de l'adoption du quinquennat (aligner majorité présidentielle et parlementaire), mais elle déboucherait sans doute sur une mise en œuvre *modérée* du programme de la droite et du centre. Ce scénario semble pourtant aujourd'hui peu probable au vu de l'état de l'opinion et de l'absence de chef incontesté au sein d'une droite républicaine divisée par la défaite à la présidentielle.

Le deuxième scénario, davantage vraisemblable, est celui de la **coagulation**, où dans la logique du fait majoritaire sous la V^e République, la majorité fluide et diverse du second tour se solidifierait à l'occasion des législatives par des *ralliements* au bénéfice du parti du Président, rebaptisé « La République en marche ». Au-delà du choix du Premier ministre et de la composition du Gouvernement, cela impliquerait que les électeurs eux-mêmes confirment leur préférence pour l'alignement de l'Assemblée nationale sur la majorité présidentielle.

Le troisième cas de figure qui doit être envisagé est celui d'une **coalition** : il serait la conséquence nécessaire de législatives ne donnant aux « marcheurs » qu'une majorité relative, nécessitant pour gouverner un partenaire *junior*. Cet apport indispensable pourrait alors être fourni par un groupe de députés proche du nouveau Premier ministre, et disposés à faire le pari d'une coalition d'union nationale. C'est dans cette configuration que l'application de la théorie des jeux au domaine des choix publics nous fournit quelques enseignements utiles.

La question de la formation des coalitions est un domaine ancien d'application de la théorie des jeux. Dans leur ouvrage fondateur (*Theory of Games and Economic Behavior*, 1944), Von Neumann et Morgenstern examinaient ainsi le problème de la majorité simple dans le cas des jeux à trois joueurs (ou plus) et à somme nulle. C'est bien la question des incitations à coopérer et de la stabilité des coalitions qui est en jeu. Le sujet a fait l'objet de nombreuses études, qui mettent en évidence deux grandes approches : coopérative ou non. Dans le premier cas une coalition est jugée stable dès lors qu'elle ne peut pas être « bloquée » par une autre coalition. La seconde approche est celle des jeux non-coopératifs du type marchandage, avec des raffinements selon que les accords passés entre partenaires peuvent être renégociés et à quelle fréquence.

Dans le contexte de la compétition politique partisane, un réflexe peut être de se référer aux expériences allemande, italienne, voire à la IV^e République. Cependant, devant le caractère inédit du rapport de forces actuels deux leçons principales peuvent éclairer le débat français du moment.

La nature des coalitions qui pourront se former dépend en premier lieu des intérêts qui les motivent : s'il s'agit simplement de distribuer les gains de l'exercice du pouvoir, c'est la coalition la plus étroite parmi celles en mesure de réunir une majorité qui offrira à ses participants les meilleures perspectives de partage des postes gouvernementaux. En revanche, si la motivation repose sur un projet politique, les partenaires de la coalition devront être connectés par une proximité idéologique, ou tout au moins une compatibilité de projets.

Les coalitions politiques s'organisent autour d'un parti « cœur ». Selon l'[analyse de Schofield](#) (1993), un parti a vocation à jouer ce rôle en fonction de son positionnement politique, mais aussi de son poids électoral. Quand le débat politique se focalise autour d'un seul axe d'opposition idéologique (par exemple gauche-droite), alors le poids en voix du parti pivot importe peu : du moment que ses parlementaires sont en position de départager un vote, il détient la clé de la majorité absolue, et sera toujours au « cœur » d'une coalition. C'est un peu le rôle qu'ont pu jouer en France de petits partis centristes. Mais dès lors que le débat comporte deux axes d'opposition, comme c'est le cas aujourd'hui, alors l'existence d'un parti « cœur » nécessite non seulement un positionnement qui autorise des alliances politiques, mais aussi un poids électoral suffisant pour en faire un partenaire incontournable. Il doit donc être le parti disposant du plus grand nombre d'élus. Un tel parti est en situation de contrôler l'orientation politique du Gouvernement, et se trouve théoriquement indifférent au choix de tel ou tel partenaire de coalition dès lors qu'il en résulte une majorité.

« La République en marche » obtiendra-t-elle une majorité absolue, ou sera-t-elle le parti cœur d'une coalition de gouvernement ? La réponse dépendra bien entendu de la propension du corps électoral à donner à Emmanuel Macron une majorité pour mettre en œuvre son projet. Mais elle résultera aussi de la dynamique impulsée par le choix d'Edouard Philippe comme Premier ministre, et la constitution de son premier Gouvernement. Le président a fait le pari que le mouvement qu'il a créé se place déjà en situation dominante au centre de la seule configuration majoritaire possible. Cela lui permet d'imposer un renouvellement du personnel gouvernemental. Mais cela ne le dispense pas de construire un partenariat avec ceux qui, au centre droit, peuvent l'aider à se rapprocher du point d'équilibre de l'opinion tout en gardant leur identité distincte. La transformation de cet essai aux législatives aura au moins deux conséquences importantes : l'émergence à droite d'un nouveau mouvement humaniste, libéral et européen ; et la constitution d'une coalition parlementaire en capacité de mettre en œuvre des réformes audacieuses.

Les trois tabous économiques que transgresse Emmanuel Macron

- [Etienne Lehmann Dominique Meurs](#) 25 mai 2017

Les campagnes électorales devraient être l'occasion de débattre des coûts et des avantages des propositions de chaque force en présence. Pour qu'un débat de qualité puisse avoir lieu, il est nécessaire d'éviter de s'enfermer dans des idées préconçues. Parmi celles qui ont cours, on reproche souvent au programme d'Emmanuel Macron d'oublier « la France d'en bas ». Pourtant, son programme comprend un grand nombre de mesures ciblées sur les bas revenus, comme l'augmentation de 50% de la prime d'activité, l'exonération de la taxe d'habitation en fonction du revenu ou la revalorisation du minimum vieillesse. C'est un paradoxe qui peut s'expliquer par le fait que son programme déroge à trois idées solidement ancrées et dont la pertinence mérite d'être discutée.

La première de ces idées concerne le diagnostic d'une crise économique qui serait principalement dû à un problème de demande : ce serait « l'austérité » imposée par l'Europe et la BCE qui serait responsable de la faiblesse de l'emploi dans notre pays. Il conviendrait alors selon cette approche de faire davantage de dépenses, moins d'impôts, des taux d'intérêt plus bas et de la dévaluation. Pourtant, les Pays-Bas, l'Autriche ou l'Allemagne réussissent à obtenir des taux d'emploi bien plus élevés avec la même politique monétaire, avec les mêmes contraintes budgétaires et avec la même politique de change que nous. En réalité, il existe un consensus en macroéconomie expliquant que les relances keynésiennes peuvent certes avoir un effet bénéfique sur la croissance et l'emploi, mais que cet effet n'est que transitoire, le désaccord entre économistes portant essentiellement sur la durée de cette transition. Ainsi, les relances keynésiennes sont utiles suite à une crise subite comme celle de 2008 aux Etats-Unis car elles permettent d'amortir le choc. Mais notre problème de chômage est différent de celui des Etats-Unis où le chômage est beaucoup plus cyclique. De ce point de vue, il nous semble souhaitable qu'après une décennie de déficits massifs, et malgré des taux d'intérêt aujourd'hui historiquement faibles, le problème du chômage soit posé en France en termes de réformes structurelles qui doivent bien entendu être discutées et débattues, et non limité à la seule préconisation d'une relance keynésienne.

La deuxième conviction largement répandue est l'idée qu'il faudrait faire peser le poids de la redistribution sur les entreprises. Cette logique permet implicitement de justifier le rôle du salaire minimum qui présente l'*apparent* mérite d'augmenter les revenus des salariés sans avoir à augmenter les impôts. L'impôt sur les sociétés *apparaît* également comme une manière de renflouer les finances publiques sans taxer les ménages. Pourtant, derrière chaque entreprise, il y a des actionnaires, c'est-à-dire des ménages. Prétendre que l'on peut taxer les entreprises sans toucher au moins *certain* ménages est donc complètement illusoire. C'est ce qu'illustrent les milliards d'euros de baisses de cotisations patronales à bas salaires et de CICE que la France dépense chaque année pour atténuer les effets négatifs du SMIC sur l'emploi et la compétitivité. Enfin, la France est en retard dans la concurrence fiscale qui sévit en Europe sur les taux d'impositions des sociétés et qui conduit les acteurs financiers à investir dans d'autres économies que la nôtre. Dans un tel contexte, la baisse des taux de l'impôt sur les sociétés ou la transformation du CICE en allègements de cotisations patronales doivent être vues comme des mesures destinées à aider les entreprises à créer de l'emploi et non comme des mesures contre la redistribution. Ce n'est pas aux entreprises de subir le poids de la redistribution, mais aux ménages les plus aisés, aussi impopulaire que soit un tel constat ; faciliter la vie des entreprises n'est donc pas forcément contradictoire avec un souci de justice sociale et des instruments comme notamment la Prime d'Activité peuvent être beaucoup plus efficace pour redistribuer.

La troisième conviction est un peu la conséquence du deuxième. Protéger les emplois en CDI n'est plus forcément la manière la plus efficace de sécuriser les revenus des salariés. Aujourd'hui, il y a chaque mois près de 10 fois plus d'inscriptions à Pôle emploi suite à la fin d'un CDD ou d'une mission d'intérim qu'à la suite d'un licenciement pour raison économique. La complexité actuelle du code du travail pousse selon toute vraisemblance les entreprises à multiplier les CDDs et les missions d'intérim plutôt

que de recruter en CDI. Pire, le code du travail et le salaire minimum sont aujourd'hui de plus en plus contournés par le processus « d'ubérisation » par lequel un grand nombre de travailleurs sont poussés à devenir leurs propres employeurs. Aussi paradoxal que cela puisse sembler, contenir le développement des emplois précaires passe par une garantie pour les entreprises, surtout les PME, qu'il leur sera possible de licencier un CDI en cas de nécessité. Cela va de pair avec la prise en charge par l'Etat, c'est-à-dire l'ensemble de la société, de la (re)formation des chômeurs. L'idée de la « flexicurité » n'est donc pas forcément antinomique avec un désir de redistribution, même si bien évidemment, chaque mesure de simplification du code du travail doit être mûrement discutée et débattue.

Comment combiner au mieux redistribution et incitations implique des choix difficiles qui doivent être tranchés au niveau politique. Il est donc essentiel que ces débats ne soient pas bloqués par des postures et qu'au contraire on puisse réfléchir sur les instruments de redistribution les plus efficaces.

samedi 27 mai 2017

Moralisation de la vie politique : le chantier est ouvert

L'une des promesses électorales les plus emblématiques d'Emmanuel Macron est sans doute l'annonce d'une loi de moralisation de la vie politique. Portée par François Bayrou, ministre de la justice, elle devrait être débattue dès le début de la prochaine législature. Elle est, à l'évidence destinée à marquer une rupture, alors que chacun conserve en mémoire une campagne électorale marquée par les affaires, de l'emploi de Pénélope Fillon à celui des filles de Bruno Le Roux.

François Bayrou consulte les associations et notamment *Anticor* pendant que René Dosière dépose à l'Assemblée deux propositions de loi, [l'une constitutionnelle](#) [l'autre organique](#). Il n'est pas du tout certains qu'elles soient débattues, ne serait-ce que parce que leur auteur (PS. Aisne) ne se représente pas aux élections législatives. C'est donc une certaine forme de testament politique pour celui qui, depuis de nombreuses années, fait des propositions pour améliorer la gestion des fonds publics et lutter contre la corruption. C'est aussi un moyen de faire pression sur François Bayrou pour que la loi sur la moralisation de la vie publique soit aussi complète que possible. Mais qu'entend-on par "moralisation de la vie politique" ? Il s'agit, à dire vrai, d'un concept-valise qui englobe des réformes de nature pénale, financière, fiscale, administrative etc. Certaines réformes ont déjà été mises en oeuvre. La création de la [Haute autorité pour la transparence de la vie politique](#) par la loi du 11 octobre 2013 et celle du Procureur de la République financier par [celle du 6 décembre 2013](#) interviennent à la suite de l'affaire Cahuzac. L'institution d'un registre des lobbies par la [loi Sapin 2 du 9 décembre 2016](#), l'interdiction de cumuler une fonction parlementaire et la présidence d'un exécutif local avec [la loi du 14 février 2014](#), tous ces éléments montrent que le dernier quinquennat a marqué des progrès substantiels dans ce domaine. Substantiels certes, mais insuffisants, comme l'ont montré les récents scandales.

Une révision constitutionnelle ?

René Dosière envisage une réforme extrêmement ambitieuse. Il suggère d'abord une révision constitutionnelle portant sur deux dispositions de la Constitution. La première est la modification de l'article 23 al. 2 : la proposition envisage d'interdire aux membres du gouvernement l'exercice de tout mandat "électoral" et non plus seulement "parlementaire". François Hollande avait déjà exigé des ministres le non-cumul avec une fonction exécutive locale, mais cette prohibition ne reposait sur aucun fondement juridique. René Dosière propose d'introduire dans la Constitution une disposition qui a pour but de lutter contre certains conflits d'intérêts.

En même temps, il souhaite supprimer l'alinéa 2 de l'article 56, ce qui revient à supprimer les membres de droit du Conseil constitutionnel. On ne peut que se féliciter d'une telle démarche, même si elle relève d'une notion de "moralisation" pour le moins élargie. En effet, les anciens présidents ne sont pas accusés de corruption ou de conflit d'intérêts. C'est leur présence seule, quelle que soit leur honnêteté personnelle, qui porte atteinte à l'impartialité de l'institution.

Le gouvernement et le Président Macron reprendront-ils cette idée ? En tout état de cause, c'est seulement à l'issue des élections législatives qu'ils sauront s'ils disposent d'une majorité suffisante pour voter la révision. Ils devront en effet obtenir le vote en termes identiques de l'Assemblée nationale et du Sénat. Ensuite, c'est une majorité des 3/5^e qu'il faudra réunir devant le Congrès pour que la révision soit définitivement adoptée.

Le statut des élus

La proposition de loi organique, quant à elle, porte sur la situation des élus. Bien entendu, et l'on trouve aussi ces dispositions dans les propos de François Bayrou, elle commence par interdire les emplois familiaux, prohibition que tout le monde attendait. Il sera cependant indispensable d'accompagner cette réforme d'une transparence totale dans ce domaine, dans le but de prévenir un détournement du texte qui consisterait à échanger les emplois, sur le thème "je recrute ton fils et tu recrutes ma femme"... De même est-il assez facile d'exiger un casier judiciaire vierge pour tous les candidats à des élections nationales ou locales, ainsi qu'un quitus fiscal pour tous les élus ou une déclaration de patrimoine rédigée par l'ensemble du foyer fiscal. La loi peut aussi, sans trop de difficultés, interdire le cumul d'un mandat parlementaire avec des fonctions de consultation ou l'exercice de la profession d'avocat.

Plus complexe en revanche est la réforme consistant à fiscaliser l'indemnité de représentation et de frais de mandat (IRFM). Rappelons qu'il ne s'agit pas de l'enveloppe destinée à rémunérer les collaborateurs mais de celle affectée, d'une manière générale, aux frais de fonctionnement et de représentation. Sa fiscalisation revient à la considérer comme une rémunération et à l'intégrer au revenu global du parlementaire. Pourquoi pas ? Mais dans ce cas, pourquoi ne pas augmenter l'indemnité parlementaire qui s'apparente déjà à un salaire en supprimant l'IRFM ? Quoi qu'il en soit, sa fiscalisation a au moins l'avantage de permettre au fisc de demander des justificatifs sur son utilisation.

Le financement de la vie politique

Les dispositions relatives au financement de la vie politique feront-elles l'objet d'un consensus ? Pour le moment, Emmanuel Macron et François Bayrou n'ont pas évoqué de réforme des micro-partis, alors même qu'il s'agit de structures davantage destinées à recueillir des fonds qu'à représenter des groupes militant pour leurs idées. On sait que l'une des causes du maintien de la candidature Fillon résidait dans le fait qu'il avait fondé un micro-parti vers lequel étaient dirigés les dons. Sa candidature mise en péril par les scandales, il refusait absolument de rendre l'argent aux *Républicains* s'ils choisissaient un autre candidat.

La proposition Dosière conditionne le financement public des partis politiques à trois conditions : avoir un objet politique, rassembler des militants et soutenir des candidats à toutes les élections, locales et nationales. Une telle mesure semble de nature à exclure de la manne publique les micro-partis, en particulier aux élections présidentielles. Pour les législatives, René Dosière propose de limiter la participation aux groupements ayant présenté au moins cent candidats, ayant déjà obtenu chacun 2,5 % des suffrages, à une précédente élection. Cette disposition vise à empêcher la création de pseudo-partis au moment des élections, objectif que ne parviennent pas à remplir les seuils actuels de cinquante candidats et 1 % de suffrages.

Il est vrai que l'article 4 de la Constitution énonce que "*les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage*", dispositions qui semblent exclure toute atteinte à la liberté de créer un mouvement politique. Dans une [décision du 23 août 2000](#), le Conseil constitutionnel a pourtant considéré que ne portaient pas atteinte à l'article 4 la loi qui limitait la participation aux élections européennes aux

partis représentés par au moins cinq députés ou cinq sénateurs. Les élections au parlement européen se déroulent cependant avec un scrutin de liste marqué par la prééminence des partis dans le choix des candidats. La situation est bien différente aux élections législatives auxquelles chaque citoyen peut être candidat.

La lutte contre la professionnalisation de la vie politique

La disposition la plus délicate de la proposition Dosière, au moins sur le plan constitutionnel, vise à interdire à un parlementaire d'effectuer plus de trois mandats dans la même assemblée. L'objet est d'assurer le renouvellement des générations et de lutter contre la professionnalisation de la vie politique qui conduit les élus à considérer qu'il s'agit d'une véritable carrière destinée à les enrichir. Derrière ces excellents motifs se cachent de vraies difficultés. Matérielles d'abord, car ces dispositions n'interdisent pas de faire une très longue carrière politique en alternant mandats parlementaires à l'Assemblée et au Sénat, avec peut-être quelques années consacrées à la présidence d'un exécutif local. Constitutionnelles aussi, car le droit d'éligibilité est une liberté publique. Certes, le Président de la République ne peut faire plus de deux mandats successifs. Mais cette contrainte lui est imposée par l'article 6 de la Constitution, dans sa rédaction issue de la révision de 2008. Une contrainte de même nature pesant sur les parlementaires par la voie législative ne bénéficierait pas d'un fondement constitutionnel. Depuis sa décision du 6 avril 2012, le Conseil constitutionnel affirme ainsi que *"la loi ne saurait priver un citoyen du droit d'éligibilité que dans la mesure nécessaire au respect d'égalité devant le suffrage et à la préservation de la liberté de l'électeur"*. Il appartiendra donc au Conseil constitutionnel d'apprécier la nécessité d'une telle réforme.

Pour le moment, on constate une certaine convergence entre les propositions Dosière et celles de François Bayrou sur le régime juridique applicable aux parlementaires. En revanche, la question de savoir si les dispositions relatives au financement la vie politique et aux micro-partis seront finalement intégrées à la réforme n'est pas encore résolue. De toute évidence, René Dosière a voulu placer le Président de la République et le nouveau ministre de la justice devant ses responsabilités. Il y est parvenu et il ne fait aucun doute que sa proposition suscitera le débat, même si son auteur n'est plus à l'Assemblée pour la défendre.

COMMENT TRAVAILLERONS-NOUS DEMAIN ?

29/05/2017 11' Pierre-Yves Gomez, Cécile Jolly

Robots et révolution numérique redessinent le travail. Sera-t-il plus rare ou riche en nouveaux emplois, plus envahissant ou moins pénible ? Saurons-nous inventer de nouvelles protections pour les salariés et les indépendants ? Le magazine *Alternatives économiques* et la Fondation Jean-Jaurès ont fait débattre plusieurs experts autour de questions clés touchant à l'avenir du travail, pendant que Pôle Emploi, grâce à ses vastes études et enquêtes, propose huit tendances pour l'emploi de demain. Présentes sous forme de dossier dans le numéro de mai du magazine, ces contributions sont à retrouver durant tout le mois de juin sur les sites de deux partenaires.

Pour entamer ce cycle de publications, Cécile Jolly et Pierre-Yves Gomez exposent leur conception du travail et des principales tendances aujourd'hui à l'œuvre. La première de nos cinq controverses sur le travail de demain.

Le travail a-t-il disparu de la pensée politique ?

Pierre-Yves Gomez : Absolument. Depuis quarante ans, le politique s'est pensé précisément sur l'évanouissement du travail, pas au sens où le travail n'existe plus mais au sens où on n'en parle plus comme un sujet politique. La bonne vie, c'est une vie de loisirs. La capacité à dominer le sens de son travail détermine l'émancipation sociale, écrivait Simone Weil. Nous nous sommes éloignés de cette rhétorique qui fut d'ailleurs fondatrice de la gauche : le processus de production peut être aliénant, mais le travail, en lui-même, est émancipateur. Vivre le travail comme un facteur d'émancipation personnelle et collective dans la société a disparu des discours idéologiques... sauf dans une vague pensée libérale pour laquelle tout chômeur peut créer son emploi. Or si nous oublions le travail au profit d'une société de loisirs, nous passons à côté de ce qui constitue une part de l'identité sociale et politique d'une nation. Nous versions dans l'illusion d'une certaine gauche boboisée selon laquelle, un jour, les robots travailleraient pour nous dans une société de pur divertissement. Je ne suis pas certain que le thème du travail ait été réinvesti pendant la campagne électorale. Benoît Hamon l'a remis sur la table *via* le revenu universel. Mais le débat a à peine porté sur la numérisation et la robotisation qui menacent l'emploi. On ne s'est pas posé la question de savoir ce qu'est une société sinon la somme de travail de ceux qui la produisent. François Mitterrand parlait dans son discours de 1981 de « cette génération de femmes et d'hommes qui par leur sang et leur travail ont façonné la France ». Qui dirait cela aujourd'hui ? Emmanuel Macron, de son côté, a avancé l'argument de la valeur travail. Il s'est déclaré contre le revenu universel parce qu'il est « pour » le travail. Or c'est justement au nom du travail, de ce qu'il est devenu et de ce qu'il adviendra, qu'il faut accepter d'ouvrir ces débats sur le revenu universel.

Cécile Jolly : Nous avons connu deux phases historiques. Jusque dans les années 1980, la première a tourné autour de la controverse sur les finalités du travail. On évoquait le travail comme constitutif d'une identité, mais plurielle. Pour certains, le travail est d'abord une rémunération, un moyen de subsistance. Pour d'autres, souvent les plus qualifiés, le travail est un épanouissement. Cette dialectique a changé avec les mutations de l'économie, technologiques et démographiques. On s'interroge davantage sur la forme que va prendre le travail, sur les compétences nécessaires pour trouver un emploi. Nous sommes passés des débats sur la fin ou non du travail aux préoccupations sur le manque d'emploi. Le débat sur le revenu universel est très lié à cela. Depuis les années 1980, nous sommes au même étiage de 10 % de taux de chômage. Nous avons atteint les 7,5 %, une seule fois, en 2007. Nous connaissons un problème structurel d'emploi et un émiettement du travail. Tous les emplois ne sont pas de qualité.

La définition de ce qu'est un travail est-elle en train de changer ?

PYG : Le travail est un effort tendu pour la création de richesses évaluée par un tiers. C'est la définition canonique donnée en cours d'économie. Cette dimension est bien plus large que le travail salarié. Au-delà du travail salarié et indépendant, il y a aussi des activités réelles et non rémunérées, comme le travail domestique, associatif, collaboratif... C'est une somme considérable et traditionnelle de travail puisqu'elle représente la moitié de notre activité en nombre d'heures hebdomadaires. Remarquez que le lien de subordination généralisé et rémunéré qui définit le contrat de travail est assez récent dans l'économie moderne. Il date d'une cinquantaine d'années, et pourtant le contrat salarié a occulté dans le discours politique toutes les autres formes de travail. Économiquement, on peut se poser la question : pourquoi le travail salarié serait-il le « vrai » travail et le reste du « faux » travail ? Les années 1950 ont vu cette réduction du travail à la seule relation d'emploi subordonné. Culturellement, elle a façonné une représentation du travailleur dans la société. En échange de sa subordination, le salariat garantissait la possibilité d'exercer les autres formes d'activité « gratuite » comme le travail domestique ou associatif. Cette histoire est fortement liée au fordisme. Mais cet équilibre socio-économique typique d'une époque a été ébranlé après les années 2000 pour des raisons économiques. Le capitalisme, c'est la maîtrise du capital, des moyens de production dans des organisations qui définissent le travail en l'ajustant à la technologie. Or quand une partie de la création de richesses échappe à l'entreprise, qu'elle se réalise par les réseaux internet, par la possibilité d'entrer en contact avec le monde *via* des technologies privées (un portable, un téléphone), de trouver des marchés grâce aux ordinateurs... nous ne sommes plus dans l'hyper-concentration du capital du modèle fordien des années 1920. Aujourd'hui, la diffusion des nouvelles technologies fait exploser de nouvelles formes de travail comme le travail collaboratif.

L'ouvrier des « Temps modernes » immortalisé par Charlie Chaplin ne pouvait pas se payer la machine-outil. À présent, beaucoup utilisent leur propre portable ou achètent une imprimante 3D. Ainsi nous pouvons poster gratuitement des millions d'informations sur internet ou fabriquer des produits selon notre besoin... Ces évolutions technologiques et culturelles accroissent aussi le travail du client : nous montons nos meubles en kit, désormais nous remplissons nous-mêmes notre déclaration d'impôt sur internet.

CJ : La redéfinition du travail pose aussi la question du partage de la valeur. Les entreprises comme Uber ou Airbnb doivent-elles capter les nouvelles créations de richesse ? Le droit du travail a défini les frontières de ce que doit être une activité professionnelle et de ce qui n'en relève pas, y compris sur certaines zones d'ombre : est-on un salarié quand on participe à une émission de télé-réalité ? L'irruption de tous les outils numériques brouille ces repères. Nous aurons peut-être besoin d'une redéfinition juridique car désormais tout le monde participe à la création de la valeur. Si l'on ne travaille pas via une application de type Uber ou Deliveroo par exemple, qui définit ce partage de la valeur ? Quels sont les algorithmes qui permettent de le savoir ? Le coopérativisme de plateforme essaie justement de modifier ce partage de la valeur, de rémunérer les individus différemment. À l'inverse d'Uber, dans ce modèle, les acteurs qui proposent leurs services sont propriétaires de la plate-forme, à l'image de Fairmondo en Allemagne pour les échanges de produits ou de Stocksy, une banque de photos gérée par des photographes. Ces nouveaux modèles pourraient créer une jurisprudence, pas seulement en matière de droit du travail. Car le travail, c'est de la régulation. Et rien n'est gravé dans le marbre. La location de son logement sur Airbnb n'est pas une activité professionnelle mais une taxe de séjour a été introduite pour récupérer des financements. Aujourd'hui, on valorise son capital grâce à la mise à disposition de sa voiture qui dort au parking. Beaucoup d'opportunités s'ouvrent pour faire des petits ou des gros jobs. Cela réouvre le champ des possibles.

Mais comment redéfinir ces frontières entre salariat et non-salariat ?

PYG : Le travail des années 1950, 1970, celui d'aujourd'hui et *a fortiori* celui de demain n'ont plus à rien à voir. On ne parle plus tout à fait de mêmes expériences de travail. Prenons le cas Airbnb. La plate-forme offre un million cinq cent mille logements dans le monde. Elle emploie 6000 salariés, le reste du travail est réalisé « gratuitement » par ceux qui louent leurs biens immobiliers. Le géant hôtelier Accor offre 500 000 chambres et emploie 190 000 salariés. Airbnb rend quasiment trois fois plus de services avec trente fois moins de salariés. Et d'un point de vue écologique, ces chambres vides qui étaient inutilisées permettent un meilleur usage des investissements immobiliers. Il faut comprendre toutes les dimensions à la fois pour saisir l'ampleur des transformations possibles du travail. Car le loueur de chambre sur Airbnb devient un micro-hôtelier et il est rémunéré pour cela, à la marge de son revenu salarial.

Uber, en revanche, n'est pas un cas très intéressant, bien qu'il soit médiatisé. Cette entreprise a trouvé une niche grâce à une application, qu'elle fait fonctionner avec du travail subordonné « classique », les salariés de la plate-forme, et du travail indépendant, c'est-à-dire des chauffeurs sous contrat commercial avec elle. Le coup de (mauvais) génie d'Uber consiste à exploiter la force de travail des chauffeurs sans la salarier. Toutefois, on reste dans le cadre du travail organisé « classique » sauf que l'on remplace des salariés par des indépendants. C'est inquiétant, mais pas vraiment original : ce serait plutôt un retour à une forme d'économie pré-salariale du XIX^e siècle. Le modèle Wikipedia est bien plus intéressant car plus transformateur. Cette plate-forme collaborative 100 % gratuite réinvente l'industrie de l'encyclopédie... Les gens qui contribuent gratuitement au site ou à d'autres sites de ce type, le soir depuis chez eux, révolutionnent sans le savoir une partie de l'économie. Mais cette création de valeur se fait au détriment d'autres entreprises comme le Quid, et ses 350 emplois qui ont disparu en cinq ans. Même chose lorsque nous commandons sur Amazon ou que nous achetons des billets de trains sur le site de la SNCF. Des industries entières doivent chercher une autre voie pour survivre.

CJ : Ce n'est pas Uber en soi qui est intéressant mais cette évolution déjà ancienne que la plate-forme éclaire d'un jour nouveau : la frontière entre le salariat et le non-salariat. C'est moins la croissance du non-salariat qui pose problème que la précarité qui lui est inhérente. Car *in fine*, le travail indépendant reste faible en France. Son évolution est très liée à la conjoncture. Dès qu'il y a dégradation, les entreprises unipersonnelles et les auto-entrepreneurs prennent le bouillon. Globalement, sur l'ensemble de l'emploi, le salariat progresse depuis trente ans. Cette hausse est entièrement due à la baisse du travail indépendant et à la hausse du salariat dans des professions où l'indépendance statutaire était ultra-majoritaire. Ainsi, le nombre d'agriculteurs a fortement chuté parce que les exploitations ont disparu. Alors que les professions libérales juridiques et médicales, de leur côté, ont plus souvent choisi le salariat. On salarie aujourd'hui des médecins dans des structures. Les juristes sont employés dans des grosses entreprises de services aux entreprises. Depuis les années 2000, le travail indépendant connaît une remontée. Essentiellement dans l'information et la communication, la traduction, le journalisme, la formation ou dans la construction... La législation favorable à l'auto-entrepreneuriat a contribué à cet essor. L'emploi indépendant oscille toujours entre 9 et 11 % de l'emploi total. Ce que l'on a plus de mal à mesurer, c'est l'activité complémentaire salarié-non salarié.

En parallèle, on constate, dans le salariat, une plus grande autonomie des salariés, avec le travail à distance, en mode projet... Dans leur quotidien, ces travailleurs n'ont pas un travail très subordonné alors qu'ils sont en théorie dans un contrat de subordination. Il n'est plus si facile de déterminer ce qui relève vraiment de la subordination juridique ou de l'indépendance statutaire. En outre, toute une série de dispositifs, comme le portage salarial ou les coopératives d'activité et d'emploi, ont permis d'être indépendant tout en bénéficiant de protections sociales liées au salariat. Le désir d'autonomie, auparavant réservé aux qualifiés, se diffuse, avec un besoin de protection.

Mais comment assurer ce besoin de sécurité ?

CJ : Il est possible de requalifier les contrats commerciaux en contrats de travail. C'est typiquement ce qui est en train de se passer pour les chauffeurs de Uber aux États-Unis, au Royaume-Uni ou en France. C'est le sens de la démarche judiciaire de l'Urssaf qui a attaqué la plate-forme américaine de VTC.

Il est aussi envisageable de réformer la protection sociale pour prendre en compte l'intermittence des parcours et protéger les indépendants précaires. La première option qui a cours dans les pays scandinaves est d'étendre l'assurance chômage à certains auto-entrepreneurs. On peut universaliser plus grandement les droits sociaux. Mais la question du financement se pose. Qui contribuerait et à quelle hauteur ? Il existe aussi des systèmes comme en Italie ou en Espagne où des statuts particuliers ont été créés à mi-chemin entre le salariat et l'indépendance. Et puis il y a cette idée qu'à l'intermittence des parcours doivent correspondre des droits qui sont attachés aux individus et non plus à l'emploi, car vous les perdez lorsque vous changez de travail ou que vous êtes au chômage. C'est l'objet du nouveau compte personnel d'activité (CPA) qui réunit le compte personnel de formation, le compte pénibilité et le compte d'engagement citoyen qui valorise le bénévolat. L'idée de certains économistes est de porter dans son sac à dos tous ces droits, y compris au chômage ou à la retraite... Et de faciliter l'accès à ces droits de manière automatique avec un guichet unique. Nous n'en sommes pas du tout là mais il faut y réfléchir.

Enfin, une autre option consiste à créer un nouveau statut de l'actif. On redessine les frontières juridiques. Certaines protections du salariat sont étendues aux non-salariés, comme on l'a fait pour les journalistes pigistes. Lorsqu'il publie un certain nombre d'articles, le journaliste indépendant est présumé salarié. Il bénéficie des avantages du comité d'entreprise par exemple ou des indemnités de départ lorsqu'on ne fait plus appel à lui. Il reste à définir quels seront ces droits minimaux dont salariés et non-

salariés disposeront. On parle beaucoup de choses très théoriques. On sait aussi qu'il y aura des gagnants et des perdants. Il ne faut pas oublier non plus que les degrés d'autonomie sont très divers et qu'ils dépassent l'opposition salarié/non-salarié. Dans certains centres d'appels où les travailleurs sont salariés, les marges d'autonomie sont moindres que sur les chaînes de production du XIX^e siècle.

PYG : On ne peut projeter le futur comme poursuite du passé. Le salariat était alors jugé comme l'avenir désirable des sociétés de consommation et on a décidé la protection sociale par rapport à lui. Mais faut-il se contenter de défendre l'organisation du travail telle qu'elle est conçue par et pour des entreprises de plus en plus mondialisées ? Cela n'est pas certain. On doit plutôt tenir compte des formes indépendantes ou nouvelles de travail afin qu'elles aussi bénéficient de la protection sociale. Cessons de fantasmer sur les salariés qui sont protégés dans les entreprises alors que les indépendants souffrent d'insécurité. L'insécurité est désormais partout, il faut donc sécuriser l'ensemble du monde du travail et pas que le salariat. Mais avant d'en arriver aux solutions techniques, comme le revenu universel par exemple, on doit se poser ces questions politiques décisives : comment le travail sous toutes ses formes produit notre vivre-ensemble et comment se transfèrent les richesses qu'il permet de produire ? Une fois cette réflexion menée, dans un deuxième temps, il convient d'adapter les protections, le droit et le rapport entre le marché et le non-marché. Les réponses techniques arriveront dans un troisième temps. Avant d'appliquer des solutions sociales à partir de notre culture du salariat, pourquoi ne pas chercher des solutions à partir des nouvelles expériences de travail, incluant ce désir d'autonomie et de collaboration libre dont il témoigne ?

CJ : Mais faisons attention à ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Quand on remet tout à plat, il est nécessaire de bien identifier ce qu'on va perdre et ce qu'on va gagner. N'occultons pas la montée magistrale, très dure pour certaines personnes, du travail à durée limitée. En proportion, les contrats courts ne sont guère plus importants que le travail indépendant. Mais depuis les années 1990, le recours au CDD est devenu extrêmement prégnant dans l'embauche. Notre système de protection sociale et notre marché du travail ont créé une intermittence des droits. Nous sommes face à des contrats courts subis et choisis.

PYG : Raison de plus pour imaginer un système à frais nouveaux. Il ne s'agit pas d'être naïfs. Mais le système de protection sociale actuel n'est pas durable si se développe l'intermittence. Ce système a été pensé pour une société de plein emploi à plein temps, pas une société de chômage avec des temps partiels... Prenez l'exemple des ouvriers du bâtiment. Ils travaillent quelques mois, puis sont mis au chômage pendant la mauvaise saison, et les Assedic prennent le relais. Les entreprises les réembauchent de nouveau à la bonne saison. Aujourd'hui, on fait payer aux assurances collectives des rémunérations dont les employeurs devraient s'acquitter, ce qui est financièrement insupportable. Si la précarité des contrats persiste, il faut revoir profondément le niveau de cotisations patronales.

La raréfaction du travail a occupé une place importante dans la campagne présidentielle. Doit-on la redouter pour l'avenir ?

CJ : C'est une angoisse récurrente lors des grandes mutations. C'est toujours intéressant de regarder dans le rétroviseur parce que cela trace des lignes. Nous l'avons dit, nous avons connu des changements radicaux de la composition de l'économie : montée et chute des agriculteurs, essor et déclin de l'industrie au profit des services. Tout cela s'est opéré avec la globalisation, les changements technologiques et, bien entendu, démographiques. Le taux d'activité des femmes a beaucoup augmenté. La fécondité est non négligeable. Nous avons toujours plus d'actifs. Demain, va-t-on créer moins d'emplois ? C'est une vraie question sur laquelle il n'y a aucun consensus. Ni sur l'horizon, ni sur l'ampleur. Avec une nouvelle interrogation, fondamentale : le progrès est-il toujours au rendez-vous, et surtout génère-t-il des gains ? Cette vague technologique sera-t-elle moins riche en emplois, comme l'envisage l'économiste Robert Gordon ? Ce théoricien de la « stagnation séculaire » considère en effet que la croissance est derrière nous. Mais cela reste à démontrer. Parce que nous avons su créer de l'emploi, même en période de vaches maigres.

PYG : Comment lire le futur sans utiliser les lunettes du passé, tout en se disant que le futur peut être assez différent du passé ? Au moment où s'est généralisé le fordisme, dans les années 1930, nous avons vécu une grande période tragique où l'on craignait pour l'emploi. Le chômage a effectivement explosé. Mais la logique du modèle d'Henry Ford était de produire plus pour permettre de consommer plus. On voyait clairement les deux roues de la croissance : d'un côté la production de masse, de l'autre la consommation de masse. On ne fabriquait pas des voitures pour les riches mais pour le peuple, pour les classes moyennes puis populaires. Cette adaptation entre la production et la consommation a pris du temps. En France, les usines fabriquaient des 4CV mais il fallait attendre des mois pour pouvoir les acquérir tant la demande était forte par rapport à l'offre. Celle-ci s'est donc adaptée par étapes en créant une société de consommation totalement originale avec les conséquences sociales et écologiques que l'on sait.

L'argument de Gordon doit s'entendre. Qu'apporte le progrès technologique actuel ? Aujourd'hui, les réseaux se multiplient. On perçoit bien ce que cela génère comme valeur non marchande mais qu'est-ce que cela crée comme richesse marchande supplémentaire ? On voit naître un monde nouveau mais quelles sont les richesses réellement créées ? Et dans nos sociétés contraintes écologiquement, comment penser dans la même logique croissance/production/consommation que précédemment sans atteindre des seuils d'inconfort écologique ?

CJ : Il y a pourtant les start-up écologiques, les robots, l'intelligence artificielle, les nano-technologies... Ces technologies n'ont bien sûr pas toutes vocation à être utiles socialement. Certaines rendent nos compétences très rapidement obsolètes et c'est un problème. Mais elles nous projettent aussi dans quelque chose de mieux. Ce n'est pas que négatif. Elles nous libèrent de tâches plus routinières. Nous avons perdu cette notion de progrès positif, ce qui motive d'ailleurs les start-up. Je trouve qu'on est très pessimiste sur la notion de progrès.

PYG : Les « fab lab », ces ateliers, ouverts au public, de fabrication d'objets conçus par ordinateur et les start-up écologiques ont tendance à faire consommer par le producteur juste ce dont il a besoin. Toute la logique est d'échapper au marché. L'explosion du nouveau collaboratif vise essentiellement cet objectif. Je reprends mon exemple Wikipedia. Quand on poste un article gratuitement sur internet, on crée une nouvelle façon d'échanger du savoir mais c'est tout une industrie que l'on remet aussi en cause. Ce n'est pas du pessimisme mais plutôt du scepticisme quant aux conséquences nécessairement positives des technologies. Il y a des équilibres socio-économiques à réinventer si nous voulons continuer à vivre ensemble paisiblement, et il serait naïf de « laisser faire » !

CJ : Les gens créent leur propre travail et arrivent à le valoriser. C'est toute la beauté de la révolution industrielle en Europe.

PYG : Mais à cette époque-là, on pouvait à peu près prédire ce qu'un saut technologique était susceptible d'apporter à l'économie. Aujourd'hui, on ne le sait plus. Les transformations de l'éducation avec l'internet vont-elles accroître le niveau d'éducation ? La gestion des informations sur notre santé par « l'intelligence artificielle » des ordinateurs va créer de nouveaux et énormes besoins : comment allons-nous pouvoir les satisfaire ? L'usage de l'ordinateur pour acheter à distance va-t-il faire exploser la consommation ? On ne sait rien des conséquences économiques finales de cette révolution technologique.

Cette révolution va-t-elle au moins créer de l'emploi ?

CJ : Je le répète, c'est incertain. Mais je pense pour ma part que ces progrès technologiques vont créer de l'emploi. Cela va prendre du temps. Et bien entendu se posent des questions de revenus. Cette révolution s'opère alors que nous connaissons la

pire crise économique et sociale depuis les années 1930. Les gens doivent pouvoir acheter les nouveaux services qui sont de mon point de vue augmentés. J'ai tendance à croire à cette tendance en me basant sur les régularités passées. Mais pour que cet avenir se réalise, des conditions sont nécessaires : une population qui soit formée, un accompagnement du changement, sinon on laissera trop de perdants sur le carreau. Car nous ne changerons pas forcément de métier mais nous devons nous adapter. Il faudra des protections et des régulations suffisantes pour qu'il y ait des marchés solvables et que les gens qui captent la valeur la redistribuent à ceux qui travaillent.

PYG : On observe une baisse du temps de travail salarié régulière, due à la technologie, depuis 150 ans. Je vois mal comment les nouvelles technologies ne vont pas encore le réduire encore dans les années à venir. Par exemple, en médecine, nous aurons demain une somme d'informations agrégées sur chaque patient par des bases de données, directement analysées par des ordinateurs et qui livreront leur diagnostic sans intervention humaine. Disparition d'emplois assurée d'un côté, mais aussi apparition de nouveaux métiers comme, par exemple, celui de psychologues qui « accompagneraient » les patients face aux décisions des ordinateurs. En revanche pour la voiture sans chauffeur, les nouveaux métiers ne vont vraisemblablement pas remplacer ceux qui disparaissent, estimés à 6 millions aux États-Unis...

Faut-il parler de disparition ou de changement des métiers ?

CJ : La voiture transporte des personnes mais surtout des biens. Donc cela n'enlèvera pas le métier de livreur. Des chercheurs d'Oxford, l'OCDE et nous-mêmes à France Stratégie avons chacun publié des études sur les impacts de la robotisation sur les métiers. En réalité, les conclusions sont assez prudentes sur les destructions de métiers qui avoisineraient les 10 %. Car lorsqu'on exerce un métier, on ne réalise pas une seule tâche mais dix, vingt ou trente tâches différentes... Si 70 % de ces tâches sont automatisables, le métier est en danger.

Ces recherches sont basées sur l'expertise passée puisque l'ordinateur existe depuis longtemps. On peut dire que l'informatique a détruit des boulots de sténos en masse, mais qu'elle a surtout changé la nature du travail des secrétaires. Aujourd'hui, on compte plutôt une secrétaire pour dix personnes. Elle est multitâches, jusqu'à faire l'*executive officer*, de la comptabilité, des ressources humaines, tout en réservant des billets d'avion ou des salles de réunion.

PYG : Mais ces emplois finissent par disparaître. De plus en plus, les cadres tapent eux-mêmes leurs mails, réservent leurs déplacements...

CJ : Non, ces métiers ne disparaissent pas. C'est cela qui est étonnant. On parle de brutalité d'évolution mais elles ne sont pas aussi rapides qu'on veut bien le dire. Oui, les protections liées au travail baissent et cela peut jouer. Mais on continue de faire un arbitrage entre l'automatisation et le salaire, entre le capital et le travail. L'automatisation possède un coût qui n'est pas négligeable. Enfin, il existe des questions d'acceptabilité sociale. Tout le monde n'est pas prêt à faire ses courses dans un magasin sans aucune caissière ni à monter dans un avion sans pilote, même si cela est techniquement possible. Nous avons besoin d'humains pour surveiller les outils. Quand on fait tourner des algorithmes, on regarde ce qui se passe.

PYG : Je veux bien croire aux redéploiements et je ne dis pas qu'il n'y a rien de nouveau, bien au contraire. J'attends simplement de comprendre en quoi la mutation techno-économique massive en cours crée de la richesse supplémentaire distribuée, au-delà de la transformation du modèle de production. Car soyons lucides, il y a aussi des entreprises comme Amazon qui fonctionnent déjà avec très peu d'employés. C'est une question de temps. À partir d'un seuil technologique, il y a besoin de beaucoup moins d'humains pour que certaines machines produisent. En outre, puisque vous évoquez l'arbitrage capital/travail, si l'on investit dans le capital, c'est précisément pour investir moins dans l'emploi. Sinon, je ne vois pas l'opération être économiquement viable. Dès lors, il faudra s'interroger sur ce que deviendront les caissières, les infirmières et toute une série de métiers.

CJ : Nous sommes encore très loin de cette technologie sans intervention humaine. Par ailleurs, à observer comment fonctionne l'économie, on constate qu'elle est conditionnée aux gains de productivité. Plus il y a de technologie, mieux c'est. Cela a marché dans le passé. Pourquoi cela ne marcherait plus dorénavant ? Soit vous faites moins de travail avec autant de valeur ajoutée, soit vous faites plus de valeur ajoutée avec autant de travail. Si vous réalisez un service augmenté, le service est plus cher qu'un bien. Ce n'est pas de l'incantation, mais une vérité économique constatée.

Faut-il craindre une polarisation de l'emploi très et peu qualifié et la disparition de l'emploi intermédiaire ?

CJ : C'est le grand débat. Personne ne le sait. L'économiste américain David Autor a dessiné sa fameuse courbe en U sur la polarisation des métiers. Elle est adaptée à la situation des États-Unis mais pas à celle que nous connaissons en France. Son analyse, qui repose sur le passé, dit que l'emploi s'est polarisé aux États-Unis en faveur des très qualifiés et des très peu qualifiés et que le milieu de la distribution des salaires a chuté. Les États-Unis ont connu une montée des inégalités. Ce phénomène a été largement évoqué pendant les élections. En Europe, et en France, cette tendance est beaucoup moins claire : nous ne constatons pas une remontée aussi nette des emplois peu qualifiés. Par ailleurs, se pose une autre question cruciale qui est aussi politique : ce milieu de la distribution des salaires va-t-il perdre des emplois massivement comme par le passé ? À l'instar de l'industrialisation qui a frappé les ouvriers et de l'automatisation qui a malmené les employés ? Il n'est pas du tout certain que l'avenir soit à la disparition de ces qualifications car on aura besoin d'intermédiation entre le client (final ou entreprise) et la machine.

PYG : On peut revenir sur cette idée schumpetérienne selon laquelle toute destruction est créatrice, idée par parenthèse jamais réellement prouvée, et évoquée une seule fois par Schumpeter ! Or on a aussi théorisé depuis la logique de création destructrice... On a montré, par exemple, que le renouvellement très rapide des machines-outils dans la fin des années 1990 a détruit plus de valeur économique qu'elle n'en a créée. Innover trop rapidement peut s'avérer destructeur. On compense la différence par la financiarisation de l'économie et le recours aux marchés, avec des promesses de rendements de moins en moins tenables du fait même que les investissements technologiques ne sont pas créateurs net de richesse. C'est la fuite en avant vers toujours plus d'innovation. Il existe une telle masse d'épargne disponible qu'on arrive à financer même l'autodestruction du capitalisme. Depuis les années 1990, nous pompons dans cette épargne pour financer les innovations technologiques en faisant le pari qu'ils créeront plus d'emplois et plus de richesses. C'est ainsi que Uber a perdu 12 milliards de dollars en sept ans pour une création de travail net aujourd'hui très discutée... Cette fuite en avant technologique a été payée par une surconsommation et une raréfaction des ressources écologiques. C'est pourquoi, dans ce monde nouveau, se pose une question de fond : quelle est la création de richesse supplémentaire réelle due à la révolution technologique ? Il faut prendre au sérieux les arguments de Gordon : peut-être qu'au final l'énorme investissement technologique actuel ne va pas produire un accroissement de valeur si considérable. Si tel est le cas, nous nous endettons sans retour suffisant pour rembourser nos dettes financières et écologiques.

CJ : Inversement, il y avait plein de choses qui ne passaient pas par les circuits. Il faut prendre des exemples dans le sens inverse. On observe, grâce aux plate-formes numériques, des échanges de vêtements pour bébé ou femmes enceintes... Les gens les revendent, en font une valeur marchande au lieu de les donner dans la famille ou aux associations caritatives. Et ces pratiques ne sont pas anecdotiques. Cette circulation des biens, cette nouvelle façon de consommer peut nous permettre d'acquérir des biens et des services. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de croissance visible qu'il n'y a pas de richesse.

PYG : Effectivement, il faut bien distinguer croissance et richesse. La nouvelle économie fait circuler de la valeur. Elle autorise l'auto-consommation, c'est-à-dire que les biens ou les services sont produits et consommés par les mêmes, sans passer par un

marché. Et donc sans échanges monétaires. Mais parallèlement, cette nouvelle économie permet d'amortir des investissements existant plutôt que d'en produire de nouveaux. Par exemple, les chambres louées par Airbnb sont des biens immobiliers qui existaient préalablement. C'est tout l'intérêt écologique de cette nouvelle économie collaborative. Mais admettez qu'elle pose, comme vous le dites d'ailleurs, un problème à la croissance : la richesse créée échappe à l'économie « classique », à l'économie des revenus salariés... Il faut donc inventer un nouveau compromis social, comme on l'a fait autour du fordisme, de la consommation de masse et des prestations sociales universelles.

Le revenu universel peut-il être une réponse à toutes ces nouvelles façons de travailler ?

PYG : Le revenu universel est un marqueur de ces transformations. L'idée n'est pas de débattre ici et maintenant de la manière dont il peut être mis en œuvre. Mais encore une fois, le travail ne se résume plus au seul travail salarié. Ouvrir ce débat oblige à se poser la question : qu'est-ce que le travail et comment rémunérer tout un pan de l'activité qui, comme on vient de le dire, échappe à la croissance et à l'économie « classique » ? Notez que le revenu universel était défendu par certains aussi bien à gauche qu'à droite. Malheureusement, on a très vite fermé le ban en qualifiant la démarche d'utopiste. C'était pourtant une invitation à au moins réfléchir sur la distinction de plus en plus intenable entre le travail, dans sa diversité, et le revenu, lié au seul salariat. C'est justement parce qu'on est intéressé par le travail qu'il faut se poser la question. Il y a un autre système à imaginer. On a inventé les prestations sociales justement parce que le salariat devenait la forme dominante. S'interroger sur la probabilité d'un revenu universel alors que le travail est en train de bouger, ce n'est quand même pas absurde.

CJ : Le revenu universel sort du cadre du travail puisque c'est un droit qui ne repose plus sur des cotisations issues du travail. Il s'agit d'une réflexion ancienne qui remonte à la surface parce qu'on a peur qu'il n'y ait plus de travail. L'état du débat et les options sont quand même très liés à l'idée qu'on se fait de l'avenir. Et l'éventail politique qui soutient ce revenu est très large. Les modalités et le montant alloué sont certes différents mais en principe son évolution ultime serait de le distribuer à tout le monde, y compris aux enfants. On les rendrait responsables d'un capital qui se substituerait à la protection sociale. Aujourd'hui, que ce soit du côté du socialiste Benoît Hamon ou du très libéral Marc de Basquiat, est défendue une version très ramassée du revenu universel qui s'apparente souvent à une fusion des minimas sociaux. Un revenu qui serait étendu aux jeunes parce qu'ils n'ont pas droit au RSA et que leur situation est dégradée. Accordé à tous, le revenu d'existence tout au long de la vie est davantage contesté en France. Pas seulement à cause de ce débat sur le loisir mais parce qu'il est difficile à appliquer, et que le travail est constitutif de l'identité. Par ailleurs, il est à redouter que cet effort considérable de politique publique se fasse au détriment de l'employabilité des individus. On pourrait considérer que cette bouée de sauvetage à 600 ou 700 euros par mois déresponsabiliserait la société de fournir travail et formations aux gens.

COMMENT LE TRIOMPHE ANNONCÉ DU FRONT NATIONAL N'A PAS EU LIEU

26/05/2017 6' [Adrien Abecassis](#), [Marie Gariazzo](#), [Chloé Morin](#)

Pourquoi le Front national est-il finalement, contre toute attente, arrivé deuxième au premier tour de l'élection présidentielle ? Comment a-t-il échoué au second, alors qu'il était parvenu depuis plusieurs années, et plus encore depuis janvier 2015, à imposer ses thèmes et à faire des questions identitaires et sécuritaires l'alpha et l'oméga du débat politique ? Analyse de l'Observatoire de l'opinion.

I - LA DIGUE ET LA VAGUE

La digue a donc, finalement, tenu. Contrairement au Royaume-Uni. Contrairement aux États-Unis. Dans le face-à-face tant redouté entre la digue et la vague, en France ce fut finalement la digue la plus forte.

Pourtant, la vague était là, et bien là. D'une puissance indéniable. Le Front national a ainsi obtenu au second tour plus de voix qu'il n'en a jamais recueillies dans son histoire. Les scores des quatre principaux candidats témoignent des fractures profondes qui traversent la société. L'exigence de réussite qui pèse sur les épaules du nouvel exécutif est donc immense, les attentes gigantesques, la colère qui s'est exprimée dans les urnes ne disparaîtra pas d'un coup de baguette magique.

Pourquoi le Front national est-il finalement, contre toute attente, arrivé deuxième au premier tour ? Comment a-t-il échoué au second, alors qu'il était parvenu depuis plusieurs années, et plus encore depuis janvier 2015, à imposer ses thèmes, et à faire des questions identitaires et sécuritaires l'alpha et l'oméga du débat politique ?

Si l'on veut éviter que le pire n'advienne aux prochaines échéances, il convient dès à présent de tenter de comprendre, précisément, ce qui s'est passé au cours des trois derniers mois de cette folle campagne. Pour contribuer à ce débat, en espérant que d'autres viennent apporter leur éclairage et compléter les hypothèses – tirées de notre observation des données qualitatives recueillies par différents instituts ces derniers mois – esquissées ci-dessous.

Voyons donc ce qu'était cette vague, avant de tenter de comprendre ce qui a permis à la digue de résister...

II - LA VOLONTÉ D'APAISEMENT REMPORTE LA BATAILLE DE LA PRÉSIDENTIELLE...

Rappelons-nous... il n'y a pas si longtemps :

- Pour beaucoup, le Front national, porté par la dynamique qui s'était formée autour de sa présidente dès 2011, sur fond de « dédiablement », était en quelque sorte devenu le « centre de gravité » de la vie politique française. Il dictait l'agenda politique, jouait le rôle d'aiguillon, amenait la droite à s'extrémiser et la gauche à se diviser sur la meilleure manière de se positionner sur certains sujets qu'elle était jusque-là assez réticente à aborder (sécurité, identité, place de l'Islam, laïcité, assistanat, etc.). Les seules idées qui parvenaient à s'imposer dans le débat politique semblaient devoir venir du Front national, si bien que d'aucuns ont considéré qu'il avait définitivement remporté la « bataille des idées ».

- Sur le plan sécuritaire, les attentats qui ont marqué notre pays depuis 2015, au-delà du choc provoqué, avaient quant à eux ramené l'enjeu sécuritaire ainsi que celui du « vivre-ensemble » sur le devant de la scène, ravivant la crainte d'une victoire FN et de son corollaire, la crainte de la « guerre civile » que l'arrivée au pouvoir de celui-ci pourrait provoquer.

- Il y a eu ensuite de nombreuses polémiques, à l'image de celle portant sur le port du burkini sur les plages, ou du débat qui a marqué les primaires de la droite et du centre, opposant « identité nationale » et « identité heureuse », ou encore le débat sur la laïcité lors des primaires de la gauche. Pendant que droite et gauche se divisaient en essayant d'être crédibles et audibles sur ces thématiques, le Front national se trouvait, sans coup férir, au plus haut dans les intentions de vote. Juste avant la campagne, certains sondages – sondages dont il convient de rappeler qu'ils ont remarquablement réussi à mesurer les dynamiques de cette campagne et à annoncer les résultats, serrés, du premier tour – donnaient Marine Le Pen autour de 30 % au premier tour, très loin devant tous les autres candidats.

Cette montée du FN reposait sur des tendances de long terme bien réelles : rejet croissant de l'Europe telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, sentiment que la « classe politique » travaille pour elle-même au lieu de chercher des solutions pour les Français, demande de protection face à une mondialisation vécue comme source d'affaiblissement économique et de « dilution » de notre identité, demande croissante d'autorité à tous les niveaux et de « remise en ordre » d'un pays dont plus personne ne semble respecter les règles, méfiance voire rejet de l'Islam comme de tous les immigrés (l'un étant fréquemment et à tort associé aux autres) par une fraction croissante de la population...

Et puis, finalement, arriva la campagne présidentielle... et ces thématiques semblent avoir été reléguées à l'arrière-plan dans les débats, ce qui constitue en soi une rupture par rapport aux campagnes de 2007 et surtout de 2012 où, l'on s'en souvient, l'enjeu identitaire avait occupé un large espace à droite.

III - QUE S'EST-IL PASSÉ ?

Bien évidemment, nous ne prétendons pas apporter LA réponse à une question aussi complexe. De nombreuses hypothèses ont été formulées, sans qu'aucune n'estompe tout à fait le sentiment que quelque chose, dans cette campagne atypique par bien des aspects, a échappé au simple déroulement d'une logique qui paraissait bien ancrée. Plusieurs explications complémentaires peuvent être avancées.

D'abord, l'effet des attentats n'a pas été univoque, loin de là. Il a fait ressurgir, évidemment, une très grande peur, un ébranlement de repères sources de stabilité donc de sécurité (on est désormais attaqués au sein de notre propre société, partout, et de manière imprévisible), entraînant une demande de protection frôlant parfois la panique (donc la déraison). Mais il a aussi, plus fondamentalement, reposé la question des *modalités* du vivre-ensemble : avec qui, et comment, vivre dans ce pays qui a pour nom France, former cette communauté humaine que l'on appelle la Nation ?

Il y a toujours eu, en réaction aux attentats, ces deux registres. Ainsi, quelques semaines seulement après la tuerie de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper Casher, lorsque l'on demandait aux Français les mesures les plus efficaces pour lutter contre le terrorisme à long terme, leurs trois premières réponses étaient l'éducation, l'emploi des jeunes et la laïcité, les mesures sécuritaires (sécurité, renseignement, etc.) n'arrivant qu'après.

Cette question n'avait alors pas été véritablement débattue et traitée, mais il était clair pour les Français, dès janvier 2015, que les réponses aux attentats ne pouvaient pas se situer uniquement sur le plan sécuritaire. De même, la demande d'adoption d'une approche internationale (un problème qui ne peut pas être réglé uniquement au niveau de la France), a pu rendre en partie inopérante la thématique de l'isolement et de la fermeture des frontières mise en avant par le Front national.

Est-ce une forme de modération ou de rationalisation ? Pas forcément. Car, parallèlement, les demandes plus urgentes de sécurité – et même parfois de vengeance – restaient massivement approuvées (et seront encore sans doute réactivées si survient un nouvel attentat d'ampleur). Mais la soif de vengeance *n'épuise pas* le sujet. La demande instinctive de sécurité ne résout, ni ne construit rien. Dans une élection présidentielle où, par définition, la question est l'avenir du pays, là où l'on veut l'emmener dans les cinq années à venir, les solutions immédiates ne peuvent pas emporter à elles seules suffisamment l'adhésion, surtout lorsque les Français ont eux-mêmes parfaitement conscience que le sujet à traiter est très profond.

Ainsi, l'attentat survenu juste avant le premier tour, dont certains estimaient qu'il aurait un impact important sur le vote du dimanche suivant, n'a pas fait monter la colère et la demande de représailles au sein de toute la population. Il a eu – selon le sondage jour du vote réalisé par l'Ifop – un impact tout à fait marginal, et deux fois moins important que les attentats du 13 novembre sur le scrutin des régionales. De même, l'examen des sujets déterminants pour le vote, dans ce même sondage, indique qu'au-delà du cercle des électeurs FN convaincus ou d'une frange radicalisée de la droite républicaine, les thématiques sécuritaires et identitaires n'ont pas écrasé tout le reste.

Soulignons toutefois que la nature et l'ampleur de l'attentat expliquent en partie la « modération » de ces réactions... S'attaquer à un policier en patrouille n'a pas la même résonance, dans l'opinion, qu'un massacre de civils de l'ampleur de ceux connus à Nice ou à Paris. Prendre pour cible une force de l'ordre, précisément chargée de nous défendre, c'est quelque part montrer que la digue tient, que la protection fonctionne puisqu'il faut d'abord l'abattre avant de s'attaquer à la société...

Reste que, alors qu'en 2002 les faits divers ayant émaillé la campagne (tuerie de Nanterre, affaire Paul Voise) avaient pour de nombreux observateurs contribué à l'élimination de Lionel Jospin et permis à Jean-Marie Le Pen d'accéder au second tour, les récents événements semblent n'avoir eu aucun impact réel sur le cours de la campagne.

Ce paradoxe tient au fait que l'actualité très dure et l'inquiétude latente relatives aux attentats semblent avoir généré, parallèlement aux demandes de protection, de fortes attentes de douceur, d'apaisement et de confiance. Autant d'éléments indispensables pour continuer à vivre en société, renforcer le sentiment de communauté humaine, collective, nationale. Les études qualitatives menées au cours de l'année 2016 montrent, en effet, que si une demande d'autorité continue de s'exprimer fortement, celle-ci s'apparente rarement à une démonstration de force exclusivement centrée sur la répression. Pour beaucoup, il importe de trouver les moyens d'agir, sans céder aux sirènes de la peur. De restaurer l'ordre, replacer des cadres là où ils ont explosé, mais sans ajouter aux fractures qui minent une société déjà polytraumatisée.

Il y a un aspect normatif assumé, mais qui doit avoir pour vocation ultime d'être rassembleur du point de vue collectif, et libérateur du point de vue individuel. Et, dans un monde dont le sens échappe de plus en plus, il existe une demande d'optimisme et de rassemblement, pour retrouver du lien et du sens. L'apaisement est essentiel pour les Français, qui y voient la condition essentielle pour pouvoir redevenir acteurs et ne plus avoir l'impression de subir en permanence les tensions, les inégalités, les menaces terroristes, etc.

Les différents candidats ne s'y sont d'ailleurs pas trompés – notamment Alain Juppé avec son « identité heureuse », Benoît Hamon avec son « futur désirable » pendant la primaire. Jean-Luc Mélenchon, pour sa part, est parvenu en partie à capter cette aspiration, à travers une campagne extrêmement dynamique et positive et beaucoup moins « colérique » que celle menée en 2012. Marine Le Pen elle-même avec la « France apaisée » a tenté d'incarner cette vision optimiste. Mais elle s'est heurtée à la résurgence de son comportement extrême – voire menaçant – en fin de campagne, qui a brisé brutalement (et de façon assez surprenante) l'image qu'elle avait mis de nombreuses années à, patiemment, se forger. Et elle a trouvé sur sa route quelqu'un qui a réussi le mieux à porter cette vision positive, cette « bienveillance » – dénuée, toutefois, de naïveté – sans jamais jouer sur les peurs, les divisions, les tensions : Emmanuel Macron.

Ce qui nous amène au deuxième élément d'explication : la forte distanciation des Français avec la sphère politique, le déficit de confiance qu'ils expriment vis-à-vis de leurs représentants contribuent de toute évidence à une plus grande volatilité de leurs choix, qui semblent en apparence moins idéologiquement marqués. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe plus de différences fortes dans la façon de concevoir le monde, l'action publique et le rôle de l'État, mais de nombreux électeurs se sont trouvés, au cours de cette campagne et des primaires qui l'ont précédée, à hésiter entre des candidats, parfois idéologiquement très distants les uns des autres, selon des logiques relevant souvent de la stratégie (le fameux « vote utile ») ou d'une grande confusion, parce qu'ils ne « savaient plus pour qui voter ». Et, dans ces hésitations, les études qualitatives menées sur cette période montrent qu'il est rarement question de jugement sur les choix de politiques publiques, comme si les thématiques n'imprimaient plus face à des électeurs devenus de plus en plus decodeurs des stratégies en place, qui semblent pour une partie d'entre eux avoir suivi cette campagne, ponctuée d'épisodes, comme une « série de télé-réalité ».

La campagne ne s'est ainsi faite réellement ni sur le thème de l'emploi, ni sur celui du pouvoir d'achat, ni sur la sécurité ou le terrorisme, ni sur le quotidien des Français, etc. Elle s'est faite en partie sur l'Europe, mais la thématique s'est trouvée réduite dans les débats à une binarité « pour » ou « contre » l'Europe, dans laquelle de nombreux électeurs ne se sont pas reconnus... Au final, une thématique s'est imposée dans la campagne présidentielle, phagocytant presque toutes les autres. L'essentiel du débat a porté sur « la politique » : l'inefficacité et les travers du

système actuel, le besoin et les différentes manières de le renouveler, de moraliser les pratiques... expliquant d'ailleurs en partie le sentiment prédominant d'une campagne de mauvaise qualité, qui tournait à vide, qui ne traitait pas des « vrais sujets ».

Ce débat, pour autant, ne peut être disqualifié ou considéré comme secondaire : il renvoie à ce que l'on mesurait il y a déjà plusieurs mois dans les enquêtes, à savoir un rejet viscéral du système politique tel qu'il fonctionne. Lorsqu'on leur demandait (en question « ouverte ») ce qu'ils voudraient changer en France en priorité, ou bien ce qui bloquait « le changement » et « la réforme » nécessaires, le personnel/le système politique arrivait inmanquablement parmi les premières réponses.

C'est sur ce « ras-le-bol », cette volonté de « changer radicalement » le système politique pour enfin retrouver (ou espérer retrouver) des fondamentaux oubliés par des élites politiques engluées depuis trop longtemps dans leurs tactiques d'appareils, leurs privilèges, et totalement déconnectées de la « vraie vie », qu'a longtemps prospéré Marine Le Pen. Elle était la seule à occuper ce créneau « anti-système », « anti-politique ».

Mais voilà que, à l'approche de la campagne, a émergé une autre offre qui paraissait à première vue tout aussi « antisystème » : la volonté d'Emmanuel Macron d'incarner le renouvellement, de renverser tous les cadres établis, de bousculer l'intégralité du champ politique (et en premier lieu tous les partis et figures qui « trustaient » la place depuis trente ans), de moraliser les pratiques... Associée à cet optimisme revendiqué, cette volonté perçue a contribué à donner l'impression d'un souffle nouveau et d'un apaisement retrouvé. Et il a ainsi réussi à détourner du FN une partie de ses électeurs, ou du moins à donner à ceux qui redoutaient de « finir par devoir voter FN » un autre débouché. Il est ainsi frappant de voir, en étudiant les hésitants tout au long de la campagne, qu'un groupe d'indécis s'est rapidement constitué, s'est détaché et a perduré jusqu'au vote : des électeurs qui balançaient entre Marine Le Pen et Emmanuel Macron et entre eux deux seulement ; puis qui à un moment ont aussi regardé Jean-Luc Mélenchon comme une alternative possible au renversement des cadres (bien que moins fortement, le positionnement très « idéologique » de Jean-Luc Mélenchon empêchant tout à fait cette identification). Ce groupe était loin d'être anodin : il a pesé jusqu'à 9 % de l'ensemble du corps électoral... Des gens qui voulaient vraiment bousculer ce système en espérant qu'une reconstruction en sortirait, et qui hésitaient entre les deux (puis trois pour certains) offres pour cela. Avant le plus souvent de tomber du côté de celle d'Emmanuel Macron, plus « reconstructive » alors que celle de Marine Le Pen était quasi-uniquement « destructive ».

Ajoutons que le succès rencontré par Emmanuel Macron depuis son élection, comme indiqué par la première cote de satisfaction publiée par l'Ifop dans *Le JDD*, trouve son origine exactement dans les actes symboliquement « anti-système », ou si l'on préfère Le « renouvellement » qui ont marqué les deux premières semaines de son mandat. À l'inverse, les moments où il a semblé faiblir pendant la campagne sont surtout ceux où – à cause des ralliements, des attaques de la droite sur sa filiation politique avec le président sortant, etc. – il a semblé « entrer dans le moule » et abandonner un peu de son extériorité au système et de sa radicalité.

La tâche reste évidemment ardue. On note que le débat sur le renouvellement en politique ne s'est pas refermé au terme de la campagne, bien au contraire : depuis le second tour, l'ensemble des sujets débattus appartiennent à ce qu'on pourrait appeler les « débats politiques ». Ainsi les investitures, ralliements, contrôles fiscaux préalables à la composition du gouvernement, respect des équilibres entre société civile et responsables politiques expérimentés, etc. Après avoir promis le nouveau et la recomposition, le président tient sa promesse et bouscule les pratiques et le « système ». Il en tire, pour le moment, les bénéfices dans l'opinion. Parviendra-t-il pour autant à régler durablement le problème ?

Jusqu'à présent, toutes les précédentes tentatives de purger le débat ont abouti à faire enfler le problème. Sans doute ces difficultés s'expliquent-elles par le fait que la racine de la crise de confiance de notre pays réside dans l'absence de résultats, bien plus que dans les pratiques ou la représentativité perçue de son personnel politique. Pour autant, il faut convenir que tant que cette thématique reste au centre des débats, les sujets identitaires et sécuritaires sont maintenus à distance ou du moins abordés de manière beaucoup plus dépassionnée. Si l'apaisement et l'optimisme semblent avoir pour le moment gagné du terrain sur les peurs et la dramatisation, reste à voir si derrière le renouvellement de la méthode, les actions concrètes apporteront un vrai souffle nouveau... La vraie attente, le vrai jugement, se fera sur ce point-là. Il doit être tenu, aller jusqu'au bout et ne plus s'arrêter. C'est le contrat. S'il est déçu, l'espoir pourrait alors se transformer en lassitude puis en aigreur, avec tous les risques que cela véhicule d'un point de vue électoral.

EN POLITIQUE, RIEN N'EST ÉCRIT. C'EST D'AILLEURS CE QU'A MONTRÉ EMMANUEL MACRON

23/05/2017 6 [Émeric Bréhier](#)

Député de Seine-et-Marne durant la XIV^e législature, Émeric Bréhier est aussi directeur de l'Observatoire de la vie politique au sein de la Fondation Jean-Jaurès. Pour [Kantar Public](#), il dresse, entre deux moments forts de notre vie démocratique, un bilan de la séquence présidentielle et porte un regard critique sur les enjeux politiques à venir.

Durant cette interview, nous allons essayer de dresser un bilan de l'élection présidentielle de cette année, tout en évoquant la situation politique des mois à venir. Je souhaiterais tout d'abord vous interroger sur les thèmes abordés durant cette campagne, et notamment durant l'entre-deux tours. Pensez-vous qu'il y a des thèmes qui ont manqué ou qui n'ont pas été assez abordés ?

Sous réserve d'un inventaire plus précis, car nous sommes pour l'instant dans la chaleur bouillonnante d'une élection (qui en plus est à quatre tours et non à deux tours), ce qui m'a le plus frappé, c'est qu'il n'y a pas eu de thème dominant.

D'ordinaire, vous avez toujours un thème, une controverse, une thématique ou une proposition qui s'impose et qui, en quelque sorte, structure la campagne électorale. Là, il n'y en a pas eu. Cela ne veut pas dire que les candidat(e)s n'ont pas fait campagne sur leurs propositions et que les Français(es) n'ont pas entendu certaines de leurs propositions. Cela veut simplement dire qu'aucune n'a réussi à ressortir. Et c'est vrai pour le premier tour comme pour le second tour.

C'est vrai que l'économie n'a pas été mise en avant, ni même une autre thématique comme le terrorisme...

Non, certains avaient peur que la passion identitaire ne l'emporte sur le reste. Et bien, cela ne s'est pas passé comme ça.

Vous pensez que c'est dû à quoi ?

Je pense que c'est dû au fait que cette élection est une élection « bowling », c'est-à-dire une élection où rien ne s'est passé comme prévu. Tout a été mis par terre. Dès lors que tout est mis par terre, que vous avez la question de la justice qui intervient, que les deux grands partis se font blackbouter, quand on y réfléchit un peu, cela fait déjà pas mal.

Or, généralement, un thème qui structure, une proposition qui caractérise une élection existe parce qu'il n'y a pas d'autres éléments (ou en tout cas moins) qui caractérisent cette élection. Là, il y avait déjà suffisamment de caractéristiques pour qu'une thématique ou une proposition ne parvienne pas à émerger. Cela ne veut pas dire qu'elles n'ont pas existé, mais elles n'ont pas structuré la campagne.

Quid de l'écologie qui, notamment durant le second tour, a peut-être manqué dans le débat ? Est-ce un sujet dont on ne va pas entendre parler durant ce quinquennat ?

Je ne pense pas. Encore une fois, oui, ce thème-là, comme d'autres, a manqué.

Après, je ne pense pas que ce thème va disparaître du débat national pendant les cinq prochaines années, dans la mesure où j'ai plutôt le sentiment – et c'était d'ailleurs assez vrai dans les programmes de Jean-Luc Mélenchon et Benoît Hamon – que finalement, la problématique de la Terre que l'on va laisser à celles et ceux qui vont nous suivre était prise de manière transversale, dans beaucoup de propositions de ces deux candidats. C'est aussi une préoccupation que l'on pouvait retrouver chez Emmanuel Macron. En effet, je n'ai pas senti un désintérêt par rapport à cette question, même s'il ne la mettait pas au centre de ses préoccupations, c'est vrai.

À ce propos, pensez-vous que les think tanks ont un rôle à jouer en termes de propositions durant ce quinquennat ?

En termes de production d'analyses, d'idées, bien sûr. Pas moins d'ailleurs qu'ils ne l'ont joué ces dernières années. Si vous prenez la Fondation Jean-Jaurès ou encore la Fondapol, Terra Nova, etc., nous avons beaucoup produit ces dernières années. Je n'imagine pas une seule seconde que ces think tanks ne continuent pas à produire.

La question n'est pas de savoir si les think tanks produisent, mais plutôt de savoir si ce qu'ils produisent est reçu par les acteurs ou les commentateurs de la vie publique. C'est cela le sujet. Or, la grande modification de ces dernières années par rapport au rôle et à la place des think tanks et des fondations, c'est que le travail idéologique et intellectuel est moins fait – ce qui ne veut pas dire qu'il n'existe pas – au sein des organisations politiques aujourd'hui qu'il ne l'était il y a quinze ou vingt ans.

Pensez-vous que le repli des partis traditionnels et la montée des populismes peuvent être expliqués par le recul de la place de l'idéologie au sein des partis de gouvernement ? Ils seraient devenus des sortes de machines à élections, où finalement il y aurait peu de production idéologique.

Alors, plusieurs points. Les partis dits traditionnels sont tout à fait capables d'être des partis utilisant les méthodes du populisme. Et des mouvements politiques peuvent naître en dehors de tout parti dit traditionnel et ne pas être sujet à la tentation populiste. Donc la forme partisane n'est pas un antidote au populisme. Et la non-forme partisane classique n'induit pas un populisme.

De plus, les partis politiques ont toujours eu un rôle en quelque sorte de machine électorale. Ce n'est pas nouveau. Les formations politiques ont toujours eu un triple rôle : la formation de celles et ceux qui peuvent prétendre à des postes éligibles, la formalisation idéologique et la préparation des élections. Chaque parti de gouvernement en France mettait en œuvre, chacun à sa manière, ces trois formulations. D'autres mouvements politiques naissent, comme La France insoumise ou En Marche !, et personne ne peut dire aujourd'hui que dans deux ans, ce ne seront pas des formes de partis qui seront sinon traditionnelles ou dans tous les cas se rattacheront à ce mode de fonctionnement des partis : formation des élus, etc.

Celui qui répond le mieux à ces trois éléments aujourd'hui, c'est le Front national. Il forme ses cadres, il donne une ligne idéologique et il prépare les élections. C'est peut-être une des clefs de son succès. Aujourd'hui, les partis dits de gouvernement ont du mal à proposer une vision du monde qui soit claire. Or qu'est-ce que l'idéologie, sinon une vision du monde ?

Il est vrai que des partis comme le Front national proposent une vision du monde assez claire alors que pour d'autres partis, comme Les Républicains ou le Parti socialiste, cela peut être un peu plus flou...

Oui, c'est flou mais sans trop l'être non plus. Cela se rattache à des principes essentiels et des valeurs. C'est pour cela qu'il y a des élections qui, même s'ils peuvent choisir d'autres véhicules à certains moments, conservent dans leur décision de vote des valeurs ou des cultures politiques qui transcendent les partis politiques.

Nous avons déjà vécu, à des échéances sans doute moins importantes, un effacement des partis de gouvernement, dans une moindre ampleur. Il suffit de regarder les élections européennes par exemple, ou encore des élections locales, et pas la peine d'aller bien loin. Les élections européennes de 1994, c'est la scène politique façon puzzle. À chaque élection européenne, vous avez des phénomènes électoraux qui surprennent beaucoup et qui remettent en cause les deux partis dits de gouvernement.

N'est-ce pas justement le mode de scrutin de ces élections qui permet l'émergence de certains mouvements ?

C'est ce qu'on a longtemps dit. Sauf que cette élection présidentielle vient d'en démontrer l'inanité. Peut-être faut-il davantage prendre les élections intermédiaires non pas seulement comme des élections défouloirs mais comme des élections qui laissent apparaître de nouveaux clivages ou de nouveaux comportements électoraux.

Sur France 2, Michel Houellebecq a comparé le vote Macron à une sorte de « thérapie de groupe », un vote d'optimisme. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation ?

Non, ce n'est pas un vote d'optimisme. Ce qui semble apparaître en revanche – parce que pour l'instant, on commence à avoir des données mais il faut prendre le temps de les analyser – c'est que le vote en faveur d'Emmanuel Macron recouvre une autre logique que le clivage droite-gauche et les frontières territoriales auxquels nous sommes habitués. Cela remet en cause des cultures politiques. Ce qui apparaît également, c'est qu'il n'est pas si simple de l'analyser que de se dire « c'est un clivage entre les classes populaires et les autres ». Ce n'est pas vrai. En revanche, quand vous regardez les comportements électoraux et les sondages faits par classe sociale après les votes, il y a une nette différence de comportement électoral si vous habitez dans une zone économique dynamique ou pas. Quand vous habitez dans une zone économique dynamique, les votes pour Emmanuel Macron et pour Marine Le Pen, y compris les ouvriers, sont similaires. Emmanuel Macron, dans les classes moyennes supérieures et classes supérieures, dépasse de très loin Marine Le Pen. En revanche, dans les territoires non dynamiques, Marine Le Pen dépasse de très loin les ouvriers Emmanuel Macron. Et dans les classes moyennes supérieures et supérieures, là, Marine Le Pen fait jeu égal avec Emmanuel Macron.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Tout simplement que la dynamisme économique du territoire dans lequel vous êtes, quelle que soit la classe sociale à laquelle vous appartenez, joue énormément.

Cela ne veut pas dire que tous les ouvriers ou employés vivant dans des territoires économiques en récession vote Marine Le Pen. Mais dans tous les cas, il semblerait qu'il y ait un élément de structuration qui soit lié au dynamisme du territoire dans lequel vous vous trouvez.

On sort donc un peu de la logique où, lorsqu'on est défavorisé, on voterait automatiquement pour Marine Le Pen ? Enfin, il y a une partie de ça mais il y a aussi la question de la zone économique dans laquelle on se trouve, n'est-ce pas ?

Oui, et il y a une question de « est-ce que je vis dans un territoire où j'ai le sentiment que moi-même, mes enfants ou mes proches ont un avenir ». Il faudra regarder cela avec beaucoup plus de finesse, évidemment. Mais c'est quelque chose qui apparaît.

Est-ce quelque chose de nouveau dans l'analyse des comportements électoraux ?

Non, ce n'est pas vraiment nouveau. Ce qui est nouveau, c'est qu'on le remarque à ce point à l'occasion d'une élection présidentielle.

Car quelle était la thèse auparavant ? Les élections intermédiaires, européennes, etc., montraient des clivages qui ne correspondaient pas exactement au clivage gauche-droite, au clivage des partis de gouvernement. À la fois sur le plan territorial, sociologique et électoral. Mais tout cela revenait dans l'ordre au moment des élections plus importantes : l'élection présidentielle, l'élection reine de la V^e République, et par la suite les élections législatives. Or, cette fois-ci, même l'élection présidentielle a été concernée.

À votre avis, de quel courant idéologique s'inspirera la politique d'Emmanuel Macron et, surtout, avec quelle majorité pensez-vous qu'il réussira à gouverner ?

Le projet d'Emmanuel Macron ne correspond à aucune des cases dont on a l'habitude de se servir pour caractériser les projets idéologiques.

Tantôt, il va vous dire : « moi, je prends ça parce que ça marche, c'est efficient » sans que l'on sache vraiment sur quoi il se fonde pour le dire. De temps en temps, il va prendre une idée ou une proposition qui semblerait venir plutôt des rangs dits de gauche, et d'autres qui sembleraient plutôt provenir des rangs dits de droite.

Ce qui me semble caractériser les propositions du président de la République, c'est plutôt une société en mouvement, de confiance et qui protège celles et ceux qui sont en difficulté. Il récupère, avec des termes comme « société de bienveillance », des cultures et des vocabulaires qui se rattachent à des cultures politiques de droite mais aussi de gauche. Tout cela n'est pas le fruit du hasard : cela a été réfléchi, profondément réfléchi.

Après sur quelle majorité ? La ligne d'Emmanuel Macron est assez claire : il croit à la prééminence du fait présidentiel. Donc, aucune concession, aucune passerelle. Il faut être d'accord avec lui et le suivre. Il a d'ailleurs rappelé ces conditions pour choisir ses candidat(e)s aux élections législatives, avec une connaissance très fine des règles de financement des partis politiques. Comme quoi, l'aspect traditionnel des choses peut revenir assez vite. Emmanuel Macron est donc en train de construire sa majorité présidentielle autour du fait présidentiel. Il peut très bien se retrouver avec une majorité absolue, tout comme il peut se retrouver avec une majorité relative, avec un certain nombre de députés à sa gauche, si le Parti socialiste résiste mieux que ce qui est prévu, et une masse de députés à sa droite, dont il n'est pas impossible qu'une partie le rejoigne parfois.

Est-ce que ce positionnement central au sein de l'arène politique est quelque chose d'inédit ?

Il y avait Valéry Giscard d'Estaing avant lui. Il avait occupé un positionnement central, même si face à lui, il avait un Parti socialiste en pleine forme. Son *leitmotiv* était : « gouverner avec deux Français sur trois ».

Emmanuel Macron a constitué son aventure politique et son positionnement sur cet espace central, profitant par ailleurs du fait que le Parti socialiste ait choisi un candidat que les citoyens eux-mêmes mettent à la gauche de l'échelle politique, pas très loin de Jean-Luc Mélenchon. Et de l'autre côté, les citoyens mettent François Fillon à la droite de l'échiquier politique. Cela signifie donc que l'espace central était libre. C'est là où Emmanuel Macron fait son hold-up électoral.

Donc son sujet à lui, c'est : « est-ce qu'il va réussir à faire de nouveau son hold-up électoral aux élections législatives ? ». Le problème qui se pose ici pour Emmanuel Macron, c'est que, même s'il a fait 24 % au premier tour, une partie a bien voté par adhésion à son programme, mais une autre partie – et une partie relativement importante – a voté par désir de ne pas avoir un second tour Fillon-Le Pen, ou un second tour Mélenchon-Le Pen, etc. Donc il se passe autour de lui une coagulation de votes d'adhésion et de votes stratégiques pour des raisons différentes, ce qui ne constitue pas une majorité politique. Et cela, c'est un phénomène que vous voyez plutôt à un second tour d'une élection présidentielle, pas à un premier tour.

Du coup, Emmanuel Macron peut avoir un problème de base politique pour mener les réformes qu'il souhaite faire.

Donc vous pensez que finalement, il n'est pas impossible qu'aux législatives, ce phénomène de votes stratégiques ne se reproduise pas ?

Tout l'enjeu pour lui est qu'il se reproduise. Il semble, pour le moment, qu'il puisse se reproduire. Mais la question, c'est de savoir dans quelle proportion des électeurs de gauche qui ont voté Emmanuel Macron au premier tour le referont aux élections législatives. La même question se pose avec les électeurs de droite ayant voté Emmanuel Macron.

Y a-t-il un danger de se retrouver avec un parti central, La République en Marche, et de laisser les rênes de l'opposition à La France insoumise et au Front national ? Et donc, en cas d'échec du quinquennat d'Emmanuel Macron, de se retrouver avec l'un de ces deux partis au pouvoir ?

Il y a plusieurs choses. D'abord, il ne faut pas, comme dirait l'autre, vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Il faut faire attention à ne pas s'emballer trop vite sur la soi-disant mort des vieilles cultures et des vieilles familles politiques. Elles ont parfois des ressources insoupçonnées, si tant est qu'elles soient capables de donner une lecture du monde.

Pourquoi le vieux Parti socialiste à la fin des années 1960 et au début des années 1970 mourrait ? Non pas qu'il ne produisait pas d'idées, mais cela ne faisait pas sens, jusqu'à ce qu'il y ait une orientation stratégique dessinée, des hommes et des femmes qui soutiennent un leader incontesté et une lecture du monde clarifiée. Et cela donne 1973 avec une remontée en force du Parti socialiste qui fait jeu égal avec le Parti communiste, puis ça donne 1974 (et enfin 1981). Mais dans l'immédiat, cela donne une remontée en deux ans.

Donc il faut faire attention aux phrases un peu péremptoires et un peu rapides. Les partis politiques ont la vie dure, dès lors qu'ils acceptent de changer et de se remettre en cause.

La deuxième chose, c'est que La France Insoumise repose quand même sur la personnalité plus que singulière de Jean-Luc Mélenchon. Or, la prochaine élection présidentielle est dans cinq ans. Je ne suis pas sûr que Jean-Luc Mélenchon ait la possibilité à ce moment-là de mener avec le brio qu'on lui connaît la même élection présidentielle. Il faut quand même une certaine force physique. Or, derrière lui, il peut y avoir des personnalités attachantes, brillantes mais est-ce que cela en fait un(e) leader, capable d'incarner une orientation stratégique et politique, non dénuée par ailleurs de contradictions internes ? Je n'en suis pas persuadé.

Quant au Front national, je ne suis pas sûr que les semaines et mois qui viennent soient de tout repos. Là aussi, c'est un parti maintenant assez traditionnel. Ce n'est pas parce qu'il risque faire beaucoup moins dans quelques temps éventuellement qu'il ne va pas remonter très fortement. Il a quand même fait plus de 10 millions de voix au second tour de l'élection présidentielle. Il a explosé tous les plafonds que l'on avait imaginés ces dernières années.

Il y a donc beaucoup d'inconnus. Après tout, qui aurait dit en 2012 qu'il allait se passer cela en 2017 ? Il ne faut pas croire que les choses sont écrites : c'est d'ailleurs ce qu'a montré Emmanuel Macron.

Pour conclure, pensez-vous qu'Emmanuel Macron est un homme neuf ou qu'il serait plutôt un héritier de Valéry Giscard d'Estaing ou de Pierre Mendès France ?

Il n'y a pas d'héritier en politique, cela n'existe pas. On peut caractériser telle ou telle personne, on peut retrouver des références dans les comportements de telle ou telle personne. Il peut y avoir des similitudes. Mais dire que Emmanuel Macron serait le nouveau Valéry Giscard d'Estaing, c'est une comparaison historique qui peut nous faire plaisir sur le moment, mais fondamentalement, ça n'a pas de sens. Les contextes politiques n'ont rien à voir : il faut donc prendre des précautions dans les comparaisons.

Après, sur la question d'un homme neuf : il a un passé avec lui, dont d'ailleurs il n'a jamais rougi. Il a assumé toutes les phases de son passé. Il a assumé son passage dans le privé dans une banque, comme haut fonctionnaire, auprès de la Commission Attali, auprès de François Hollande. Il a tout assumé. Il est peut-être neuf mais avec un passé qu'il assume. En revanche, ce qui est clair, c'est qu'il a été celui par lequel les cadres auront été brisés. Est-ce structurel ou est-ce conjoncturel ? On verra bien !

Interview réalisée par Thomas Japiot et Sylvain Lefort, à retrouver sur le site de [Kantar Public](#).